

COMPTE ADMINISTRATIF

2019



CONSEIL MUNICIPAL JUILLET 2020

montpellier.fr



Chers collègues,

Le compte administratif et le compte de gestion retracent chaque année les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de la collectivité au 31 décembre de l'exercice précédent. Si le premier document est établi par l'ordonnateur, le second est produit par le comptable public. Ils sont soumis au vote de l'assemblée délibérante qui doit constater de la concordance entre les deux documents.

Le vote du compte administratif et du compte de gestion répond ainsi à une exigence de transparence et constitue chaque année une étape importante de la démocratie locale. Son examen permet en effet à chaque citoyen de constater en toute transparence comment est employée sa contribution.

Le rapport qui vous est présenté détaille la réalisation des dépenses et des recettes prévisionnelles prévues par le budget primitif 2019, puis à l'occasion du budget supplémentaire et des décisions modificatives qui ont suivi. Ce document présente également les ratios budgétaires de la Ville de Montpellier et ses grands équilibres financiers.

La première partie de ce rapport sera consacrée à l'analyse des chiffres clés et des grands équilibres de l'année 2019. La seconde partie viendra détailler les principales réalisations de l'exercice.

TABLE DES MATIERES

1.	Les finances de la Ville de Montpellier en 2019.....	4
1.1.	Les grands équilibres financiers de l'exercice 2019.....	4
1.1.1.	Les grands agrégats.....	4
1.1.2.	Le bouclage du budget 2019.....	5
1.1.3.	Les indicateurs de gestion.....	6
1.1.3.1.	Les taux de réalisation.....	6
1.1.3.2.	Les soldes d'épargne.....	7
1.2.	Les recettes réelles de l'exercice 2019.....	8
1.2.1.	La répartition des recettes réelles.....	8
1.2.2.	La fiscalité directe.....	9
1.2.2.1.	Les taux.....	9
1.2.2.2.	Les bases.....	9
1.2.2.3.	Le produit fiscal.....	11
1.2.3.	Les dotations et compensations de l'Etat.....	12
1.2.4.	La fiscalité indirecte.....	12
1.2.4.1.	Les droits de mutation.....	12
1.2.4.2.	La taxe locale sur la publicité extérieure.....	13
1.2.5.	Les produits des services et du domaine.....	13
1.2.6.	Les subventions reçues.....	14
1.2.6.1.	Les subventions de fonctionnement.....	14
1.2.6.2.	Les subventions d'équipement reçues.....	14
1.2.7.	Les autres recettes d'investissement.....	15
1.2.7.1.	Le FCTVA et la taxe d'aménagement.....	15
1.2.7.2.	Les remboursements d'avances.....	15
1.2.8.	Le recours à l'emprunt.....	16
1.3.	Les dépenses réelles de l'exercice 2019.....	17
1.3.1.	Les charges de fonctionnement courant.....	18
1.3.2.	Les dépenses de personnel.....	19
1.3.3.	Les subventions de fonctionnement versées.....	20
1.3.4.	L'annuité de la dette.....	20
1.3.5.	L'Attribution de compensation et le miroir budgétaire avec la Métropole.....	22
1.3.6.	Les dépenses d'équipement.....	25
1.3.7.	Les avances.....	25
2.	Les réalisations de la Ville de Montpellier en 2019.....	26

2.1.	L'éducation et l'enfance	27
2.1.1.	L'enfance.....	28
2.1.2.	L'éducation	30
2.1.3.	La restauration scolaire	33
2.1.4.	Les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement)	35
2.2.	Le cadre de vie	36
2.2.1.	Le renouvellement et le développement urbain.....	37
2.2.2.	L'environnement et le développement durable.....	40
2.2.3.	La coopération internationale et l'attractivité commerciale	42
2.3.	La sécurité, la propreté et l'hygiène	43
2.3.1.	La sécurité.....	44
2.3.2.	La propreté, l'hygiène et la salubrité.....	46
2.4.	La culture, le sport, la jeunesse et la proximité	47
2.4.1.	La culture.....	48
2.4.2.	Les sports et la jeunesse.....	50
2.4.3.	Les Maisons pour tous	53
2.4.4.	La solidarité	55
2.4.5.	Les relations au public.....	57
	Annexes	58
	Annexe n°1- Présentation du CA 2019 selon l'article L2313-1 du CGCT	59
	Annexe n°2 : Miroir budgétaire Ville centre/ Métropole	65
	Annexe n°3 : Etat des mutualisations.....	68
	Annexe n°4 : Bilan annuel de gestion de la dette.....	69
	Annexe n°5 : Etat des principaux comptes de bilan	69

1. Les finances de la Ville de Montpellier en 2019

Cette partie est consacrée à la présentation des principaux éléments des finances de la Ville de Montpellier en 2019 : sont évoqués les grands équilibres financiers (agrégats, bouclage, indicateurs de gestion, encours de dette, taux de réalisation et soldes d'épargne) puis les recettes et dépenses réelles de l'exercice.

1.1. Les grands équilibres financiers de l'exercice 2019

1.1.1. Les grands agrégats

Le montant du Compte Administratif 2019 s'élève à **508,7 M€** en recettes et **491,2 M€** en dépenses, il s'articule de la façon suivante :

<p>Les recettes totales s'élèvent à 508,7 M€, dont 460,2 M€ de recettes réelles de l'exercice</p>	RECETTES	
	Recettes d'ordre	27,3 M€
	Recettes réelles	460,2 M€
	Résultat 2018	21,2 M€
	Recettes totales	508,7 M€
<p>Les dépenses totales s'élèvent à 491,2 M€ dont 439,9 M€ de dépenses réelles de l'exercice</p>	DEPENSES	
	Dépenses d'ordre	27,3 M€
	Dépenses réelles	439,9 M€
	Résultat 2018	24,0 M€
	Dépenses totales	491,2 M€

Ainsi, le résultat de clôture brut de l'exercice 2019 s'élève à **17,5 M€** et le résultat net (comprenant les reports) est de **14,1 M€**. Le tableau ci-dessous détaille ces résultats :

En M€	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2019	Résultat 2018	Affect. investissement	Résultat de clôture 2019	Résultat des reports	Résultat net 2019
Fonctionnement	354,8	322,8	32,0	50,5	-29,3	53,3	-0,9	52,4
Investissement	132,6	144,4	-11,8	-24,0	0,0	-35,8	-2,5	-38,3
Total Budget	487,4	467,2	20,2	26,5	-29,3	17,5	-3,4	14,1

Le compte administratif 2019 dégage un résultat net de 14,1 M€, ce qui correspond à environ 12 jours de trésorerie.

1.1.2. Le bouclage du budget 2019

Dépenses		Recettes	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 300,7 M€	Personnel	Fiscalité	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS RESULTAT ANTERIEUR : 354,8 M€
	173,0 M€	224,9 M€	
	Charges courantes	Dotations et compensations	
	62,6 M€	80,2 M€	
	Subventions	Atténuations de charges	
	24,8 M€	1,7 M€	
	Intérêts Dette	Subventions et participations	
3,5 M€	14,4 M€		
Attribution de compensation en fonctionnement	Produit des services et du domaine	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS RESULTAT ANTERIEUR : 105,3 M€	
34,7 M€	31,3 M€		
Charges exceptionnelles et provisions	Recettes exceptionnelles et reprises		
2,1 M€	2,2 M€		
Capital dette	Résultat de fonctionnement reporté		
22,6 M€ (dont remboursements anticipés 11,6 M€)	21,2 M€		
Dépenses d'équipement	FCTVA et TA		
79,9 M€	7,1 M€		
Attribution de compensation en investissement	Emprunt		
10,5 M€	42 M€		
Avances infra-annuelles	CLTR		
13,4 M€	7 M€		
Reversements et participations	Remboursement avances		
2,7 M€	10,5 M€		
CLTR	Subventions d'investissement		
10 M€	7,7 M€		
Résultat d'investissement reporté	Autres recettes		
24 M€	1,7 M€		
	Excédent de fonctionnement capitalisé		
	29,3 M€		

EPARGNE BRUTE
54,1 M€
(EPARGNE NETTE
43,1 M€)

	Dépenses 2019
Réel	439,9 M€
Ordre	27,3 M€
Résultat Antérieur	24,0 M€
Total	491,2 M€

	Recettes 2019
	460,2 M€
	27,3 M€
	21,2 M€
	508,7 M€

RESULTAT BRUT
17,5 M€

RESULTAT DES REPORTS -3,4 M€

RESULTAT NET
14,1 M€

1.1.3. Les indicateurs de gestion

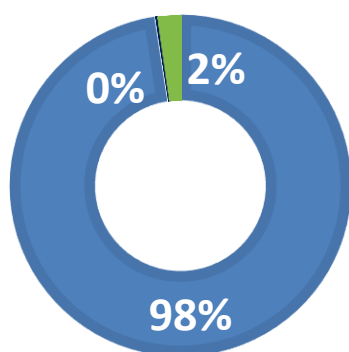
1.1.3.1. Les taux de réalisation

Les taux de réalisation 2019 sont les suivants :

- 98% pour les dépenses réelles de fonctionnement ;
- 71% pour les dépenses d'équipement ; 24% des dépenses d'équipement seront réalisées en 2020 ;
- 97% pour les recettes réelles de fonctionnement ;
- 69% pour les recettes réelles d'investissement. Hors opérations d'emprunt le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement est de 94%.

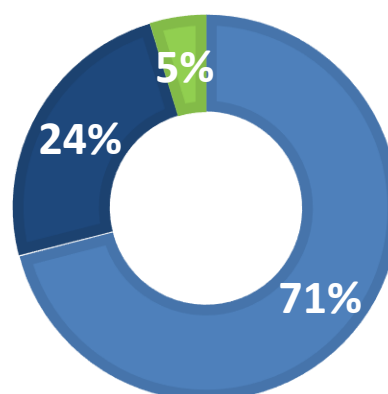
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

■ Réalisation 2019 ■ Reports 2020
■ Non consommé



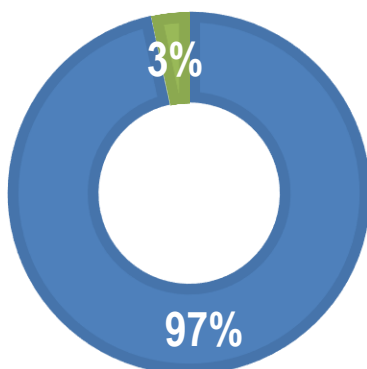
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

■ Réalisation 2019 ■ Reports 2020
■ Non consommé



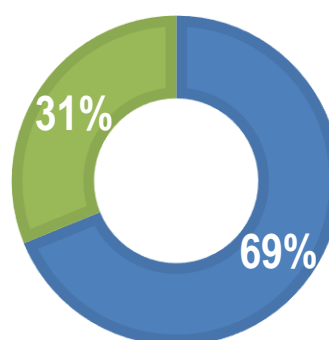
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

■ Réalisation 2019 ■ Non réalisé



RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

■ Réalisation 2019 ■ Non réalisé



1.1.3.2. Les soldes d'épargne

Chaîne de l'épargne en M€	CA 2019
Recettes de fonctionnement	354,8
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	297,2
EPARGNE DE GESTION	57,6
- Intérêts	3,5
EPARGNE BRUTE	54,1
TAUX D'EPARGNE BRUTE	15 %
- Remboursement du capital de la dette (hors 11,6 M€ de remboursement anticipé de capital en 2019)	11,0
EPARGNE NETTE	43,1
Encours de dette 31 décembre en M€	198,7
Epargne brute	54,0
Capacité de désendettement en année	3,7

L'encours de dette au 31 décembre 2019 est de 198,7 M€. La Ville a consacré au total 22,6 M€ pour le remboursement du capital de la dette : 11 M€ au titre des remboursements classiques et 11,6 M€ au titre de remboursements anticipés du capital de la dette. Ces derniers s'inscrivent dans le cadre de la politique de gestion active de la dette visant à maîtriser et à stabiliser les charges financières ; ils ont été réalisés sans versement d'indemnités.

La capacité de désendettement de Montpellier s'établit à 3,7 ans en 2019 : pour rappel, le ratio d'endettement maximum fixé pour les collectivités du bloc communal par la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 est de 12 ans.

1.2. Les recettes réelles de l'exercice 2019

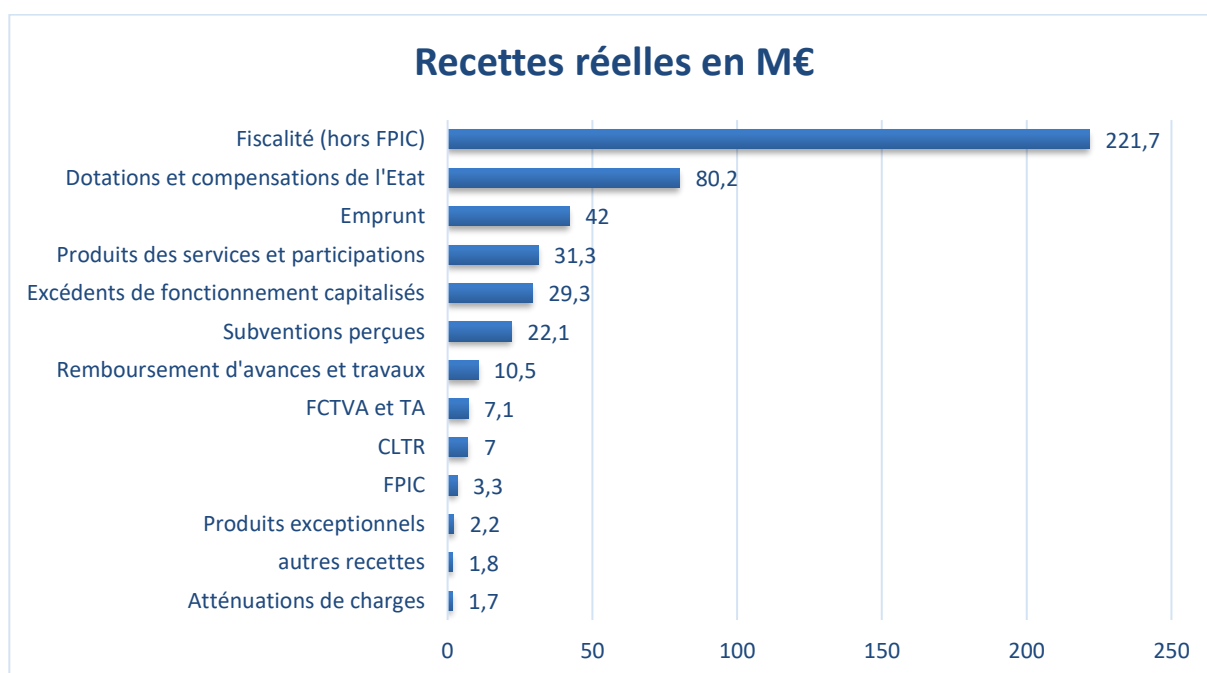
1.2.1. La répartition des recettes réelles

Les recettes de l'exercice s'établissent à **460,2 M€**.

Le graphique ci-dessous fait apparaître les deux principales recettes du budget :

- **La fiscalité : 221,7 M€** auxquels s'ajoutent **3,3 M€** de Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- **Les dotations et compensations de l'Etat : 80,2 M€.**

Ces deux ressources représentent **71%** des recettes propres de l'exercice (recettes hors excédents de fonctionnement capitalisés).



1.2.2. La fiscalité directe

Les taux de fiscalité locale sont inchangés en 2019.

Pour rappel, le produit fiscal direct est calculé de la façon suivante :

PRODUIT FISCAL = TAUX (voté par la Collectivité) X **BASE** (évaluée par les Services Fiscaux)

La base (ou assiette) a vocation à être la plus proche possible du marché locatif (l'Etat mène actuellement une réflexion visant à réviser les valeurs locatives cadastrales).

1.2.2.1. Les taux

Les taux de la Ville de Montpellier sont les suivants:

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 31,18%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 112,71%

1.2.2.2. Les bases

a. Les abattements fiscaux pour les familles modestes

La Ville de Montpellier dispose d'allègements fiscaux pour les foyers fiscaux les plus fragiles.

Ces allègements prennent la forme de 4 type d'abattements :

Abattements	Total non prélevé	Nombre de foyers concernés	Réduction du montant de la taxe d'habitation
Abattement général au taux maximum (15%)	14,3 M€	122 602 foyers	Réduction de 117€
Abattement spécial au taux maximum (15%) pour les foyers aux ressources très modestes	3,2 M€	28 075 foyers	Réduction de 117€
Majoration de l'abattement pour charges de famille à partir du 3ème enfant (+ 10%) aboutissant à un abattement de 25% par enfant	0,7 M€	6277 familles	Réduction de 78€ pour chaque enfant à partir du 3ème

Abattement spécial de 10% pour les personnes handicapées	11 232€	144 contribuables	Réduction de 78€
--	---------	-------------------	------------------

b. L'évolution des bases d'imposition

Le dynamisme des bases fiscales est un enjeu important pour une collectivité et constitue un facteur majeur d'évolution de ses recettes de fonctionnement.

La Ville de Montpellier suit de façon attentive l'évolution annuelle de ses bases d'imposition, afin de s'assurer que celles-ci correspondent à l'évolution démographique et aux constructions nouvelles réalisées chaque année.

Rappelons ainsi que l'évolution moyenne de la population montpelliéraine est de +1,60% entre 2014 et 2018, (soit 4100 habitants de plus par an) alors que l'évolution démographique nationale sur la même période est de seulement 0,48%.

La Ville de Montpellier avait sollicité Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'économie et des finances, pour analyser puis rétablir un recensement équitable de la matière imposable sur Montpellier. Des échanges réalisés avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ont conduit à un constat partagé des difficultés de recensement de la matière imposable. La Ville a donc poursuivi et accentué son partenariat avec la DDFIP afin d'améliorer cet axe d'expertise, notamment dans le cadre de la convention de services comptables et financiers signée en 2018, et a proposé une mise à disposition de personnel afin de pouvoir traiter le plus d'informations possibles et d'analyser et régler les anomalies les plus importantes.

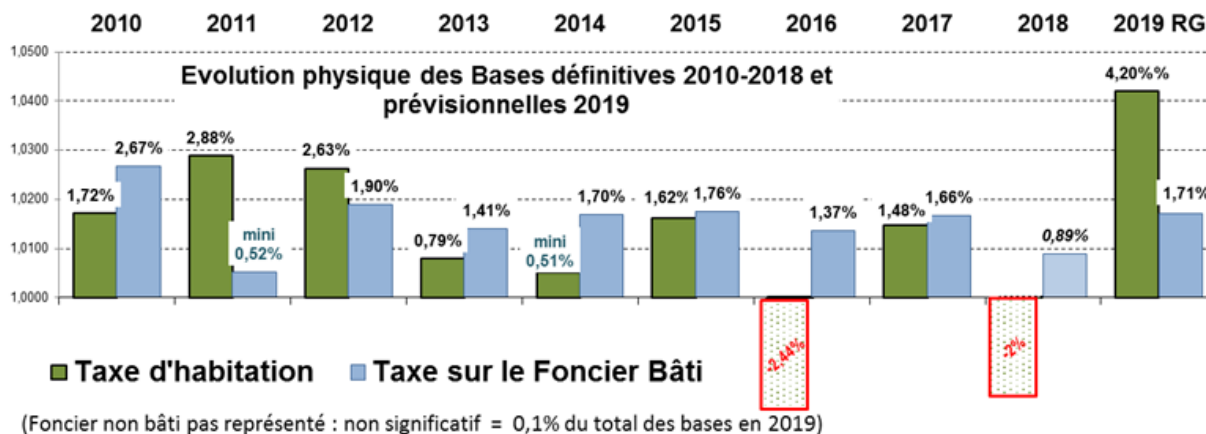
Il semblerait que ce travail ait en partie porté ses fruits, car les chiffres reçus pour l'année 2019 révèlent une forte évolution physique qui témoigne d'une meilleure prise en compte de la réalité de l'occupation des locaux du territoire en 2019. Toutefois, cette évolution doit être mise au regard de la forte baisse constatée l'an dernier (-2%). Ainsi, l'évolution physique moyenne sur ces deux exercices n'est que de 1.1%. **Il conviendra donc que le partenariat engagé avec les services de l'Etat soit maintenu et renforcé en particulier eu égard à la suppression annoncée de la taxe d'habitation dont les volumes de compensation seront arrêtés à cette année 2020.**

Les chiffres définitifs 2019 aboutissent à une évolution des bases de la taxe d'habitation de :

- 3,3% par rapport aux bases notifiées en mars 2019,
- 6,5% en évolution nominale par rapport aux bases définitives de 2018 soit 4,3% en évolution physique (corrigée de la revalorisation forfaitaire de 2,2% en 2019).

Concernant la base de la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'évolution est de :

- 0,7% sur les bases notifiées en mars 2019
- 3,0% par rapport aux bases définitives de 2018. Corrigées des revalorisations forfaitaires, l'évolution physique est de 1,5% pour les locaux professionnels et de 1,7% pour les locaux d'habitations et industriels. Depuis 2019, les locaux professionnels font en effet l'objet d'une revalorisation basée sur l'évolution locale des loyers commerciaux, tandis que les autres locaux sont revalorisés selon l'indice des prix à la consommation harmonisé (2,2% en 2019).



1.2.2.3. Le produit fiscal

Le produit fiscal 2019 qui résulte des taux votés, des bases notifiées et des régularisations est de **205,5 M€**. Il évolue de **4%** par rapport à 2018 (197,5 M€).

Produit fiscal total	2017		2018		2019		Evolution
	194,2 M€	100 %	197,5 M€	100 %	205,0 M€	100 %	
Taxe d'habitation	81,2 M€	41,9 %	81,1 M€	41,1 %	86,0 M€	42,0%	6,0 %
Dont rôle général	80,1 M€		79,6 M€		84,7 M€		
Dont rôle complémentaire ¹	0,2 M€		0,6 M€		0,04 M€		
Dont rôle supplémentaire	0,9 M€		0,9 M€		1,3 M€		
Taxe foncier bâti rôle général	112,2 M€	57,8%	114,5 M€	58%	118,1 M€	57,6%	3,1%
Taxe foncier non bâti rôle général	0,6 M€	0,3 %	0,6 M€	0,3 %	0,9 M€²	0,4 %	50%
Rôle complémentaire et supplémentaire foncier bâti et non bâti	0,2 M€		1,2 M€		0,2 M€		

¹ Le Rôle Général de l'année d'imposition est arrêté par les services fiscaux au montant total des avis émis à l'encontre des contribuables aux 3 taxes. Après cette date, le produit fiscal est complété en année N pour chaque taxe par des Rôles Complémentaires (en octobre et en décembre) au titre de la même année d'imposition, et par des Rôles Supplémentaires sur les années N+1 et N+2 (en avril, juillet, octobre et décembre).

Ainsi par exemple, en plus du rôle général de 84,7 M€ de taxe d'habitation 2019, la Ville a perçu 0,04 M€ de rôles complémentaires de TH2019 et 1,3 M€ de rôles supplémentaires de TH 2016 et 2017.

² Dont 0,3 M€ versés par la SERM et la SA3M

1.2.3. Les dotations et compensations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est passée de 36,4 M€ en 2018 à **37 M€** en 2019 soit une progression de 1,6 %.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est passée de 26,5 M€ en 2018 à **27,7 M€** en 2019.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est en légère diminution (-0,4M€ entre 2018 et 2019).

Dotations et compensations	2018	2019
Dotation Globale de Fonctionnement	36,4 M€	37,0 M€
Dotation de Solidarité Urbaine	26,5 M€	27,7 M€
Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales	3,6 M€	3,3 M€
Dotation Nationale de Péréquation	4,6 M€	4,8 M€
Dotation Générale de Décentralisation	1,2 M€	1,2 M€
Compensations Taxe d'habitation	7,5 M€	8,0 M€
Compensations Taxe foncière	0,9 M€	0,9 M€
Total	80,7 M€	82,9 M€

1.2.4. La fiscalité indirecte

1.2.4.1. Les droits de mutation

Les droits de mutation comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, et sont dus à l'occasion d'une mutation, lorsqu'un bien change de propriétaire et que l'opération est effectuée à titre onéreux. Non dus pour les biens neufs, les droits de mutation à titre onéreux sont calculés pour être payés par l'acquéreur le jour de la signature de l'acte : les notaires sont chargés, à l'occasion de la mutation, de collecter l'impôt, puis de le reverser à l'État. Les montants encaissés sont ensuite alloués aux départements et aux communes où sont situés les biens. La base de l'impôt est le prix du bien indiqué dans l'acte à laquelle sont appliqués des taux proportionnels qui varient selon l'opération : le taux global dans le cas d'une vente d'immeuble par exemple est ainsi réparti :

-4,50% pour la taxe départementale de publicité foncière ;

-2,37 % du droit départemental, perçus par l'Etat au titre des frais d'assiette et de recouvrement ;

-1,20 % pour la taxe communale additionnelle.

Directement liée à l'évolution du nombre de transactions immobilières et aux prix de l'immobilier, cette recette reste assez dynamique à Montpellier. Elle s'établit à **14,7 M€** en 2019 (13,6 M€ en 2018).

1.2.4.2. La taxe locale sur la publicité extérieure

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est calculée sur la base de l'exercice antérieur. Son instauration répond à un souhait de maîtrise de l'espace public, de protection de l'environnement et de réduction des nuisances visuelles.

Le montant de la taxe varie en fonction de la superficie de l'enseigne. Les enseignes publicitaires inférieures à 7m² ne sont pas concernées. Au-delà, des tranches de tarification sont actuellement en vigueur, à savoir 30€ par m² pour une enseigne d'une superficie comprise entre 7m² et 20m², 60€ par m² pour les surfaces entre 20m² et 30m² et 120€ par m² pour les surfaces supérieures à 50m².

La TLPE a représenté **1,4 M€** en 2019 (+0,1 M€ par rapport à 2018).

1.2.5. Les produits des services et du domaine

Les produits des services, du domaine et de gestion courante s'élèvent à **31,3 M€**.

Les postes les plus significatifs sont les suivants :

Principales recettes	2019
Recettes des restaurants scolaires	3,9 M€
Forfait post stationnement	3,3 M€
Recettes des crèches	2,7 M€
Occupation du domaine public	2,6 M€
Remboursement du coût des agents communaux mis à disposition auprès de la Métropole	2,2 M€
Revenus des immeubles, locations	1,9 M€
Redevance de stationnement	1,7 M€
Redevances d'occupation chantiers	1,5 M€
Remboursements convention de gestion espaces verts Métropole	1,1 M€
Droit d'occupation des terrasses	1,0 M€
Redevances et concessions cimetières	0,8 M€
Recettes des ALSH	0,8 M€
Recettes des maisons pour tous	0,8 M€
Remboursement par la Métropole des frais de collecte des halles marchés	0,6 M€
Loyers des halles	0,5 M€
Entrées de la serre amazonienne	0,5 M€
Remboursement de frais énergétiques par la Métropole	0,4 M€
Redevance DSP fourrière automobile	0,3 M€
Remboursement par la Métropole de frais d'entretien de véhicules	0,2 M€

Loyer French Tech Métropole	0,2 M€
Droits de place marchés aux puces et brocantes	0,2 M€
Revente d'électricité	0,2 M€
Parrainages cœur de Ville en lumière	0,1 M€
Indemnités remboursement sinistres et contentieux	0,1 M€

1.2.6. Les subventions reçues

Le soutien financier des partenaires publics est un facteur d'amélioration de la qualité des services publics.

1.2.6.1. Les subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement perçues au cours de l'exercice 2019 se sont élevées à **14,4 M€**, contre 15,9 M€ en 2018. Ce différentiel est essentiellement dû à la disparition du dispositif de fonds de soutien versé par l'Etat aux activités périscolaires (1,3 M€ perçus à ce titre en 2018 au titre des TAP 2017-2018).

Les subventions les plus significatives des partenaires de la Ville sont les suivantes :

- Subventions CAF : **13 M€**
Premier partenaire de la Ville, la Caisse d'Allocation Familiales vient financer l'offre municipale de services et d'équipements, notamment dans le domaine de la petite enfance, à travers différents dispositifs (contrat enfance jeunesse, ALAE...)
En contrepartie de cette aide, la Ville de Montpellier s'engage à maintenir des services d'accueil de qualité et accessible au plus grand nombre.
- Subvention de l'Etat pour le plan de soutien du centre-ville : **0,3 M€**
- La dotation « titres sécurisés » : **0,2 M€**. Cette dotation de l'Etat est versée aux communes équipées de stations d'enregistrement des demandes de passeport et de cartes nationales d'identité.
- Les subventions versées au titre des activités des Maisons pour tous (notamment par la CAF) : **0,2 M€**
- Subventions emplois d'avenir : **0,2 M€**
- Les subventions du Département : **0,1 M€** (fonds d'aide aux jeunes, aides en faveur des crèches).
- Subvention du FIPHP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) : **0,1 M€**. Ce fonds accompagne nos actions en faveur des personnes handicapées qui travaillent dans notre collectivité.

1.2.6.2. Les subventions d'équipement reçues

Les subventions d'équipement se sont élevées à **7,7 M€** en 2019 :

- Fonds de concours SA3M ZAC République : **2,3 M€**
- Fonds de concours SERM ZAC Rive gauche : **1,1 M€**

- Subvention de l'Etat pour le Zoo de Lunaret : **0,8 M€**
- Subventions de l'Etat au titre des travaux dans les écoles : **0,7 M€**
- Subvention CAF pour les travaux dans les crèches : **0,6 M€**
- Participation Métropole Interface habitat 3M SA3M : **0,5 M€**
- Recettes des programmes d'aménagement d'ensembles (PAE, reversées en majorité à la Métropole) : **0,5 M€**
- Fonds de concours SERM enfouissement lignes à haute tension Port Marianne : **0,4 M€**
- Participation Métropole Interface habitat 3M SERM : **0,4 M€**
- Subventions de l'Etat pour les travaux sur le patrimoine culturel : **0,3 M€**
- Subventions de l'Etat travaux crèche Thérèse Sentis : **0,1 M€**

1.2.7. Les autres recettes d'investissement

1.2.7.1. Le FCTVA et la taxe d'aménagement

Le FCTVA est une dotation versée par l'Etat aux collectivités locales, destinée à compenser de façon forfaitaire la charge de TVA qu'elles supportent sur certaines dépenses d'équipement. Le taux du FCTVA est actuellement de 16,404 %. La Ville de Montpellier déclare chaque année les dépenses exigibles qu'elle a réalisées au titre de l'année précédente. La déclaration des opérations d'investissement réalisées en 2018 a engendré une recette de FCTVA de **6,8 M€** en 2019.

La taxe d'aménagement (TA) est due pour toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction, d'agrandissement des bâtiments et d'installations ou d'aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation d'urbanisme. Depuis 2016, la Métropole perçoit les recettes de TA pour les autorisations d'urbanisme déposées après le 1^{er} janvier 2015. La Ville a perçu en 2019 des recettes de TA au titre d'autorisations d'urbanisme permis antérieures à 2015, pour un total de **0,3 M€**.

1.2.7.2. Les remboursements d'avances

Les remboursements d'avances sont essentiellement réalisés vers la SERM et la SA3M dans le cadre des opérations d'aménagement.

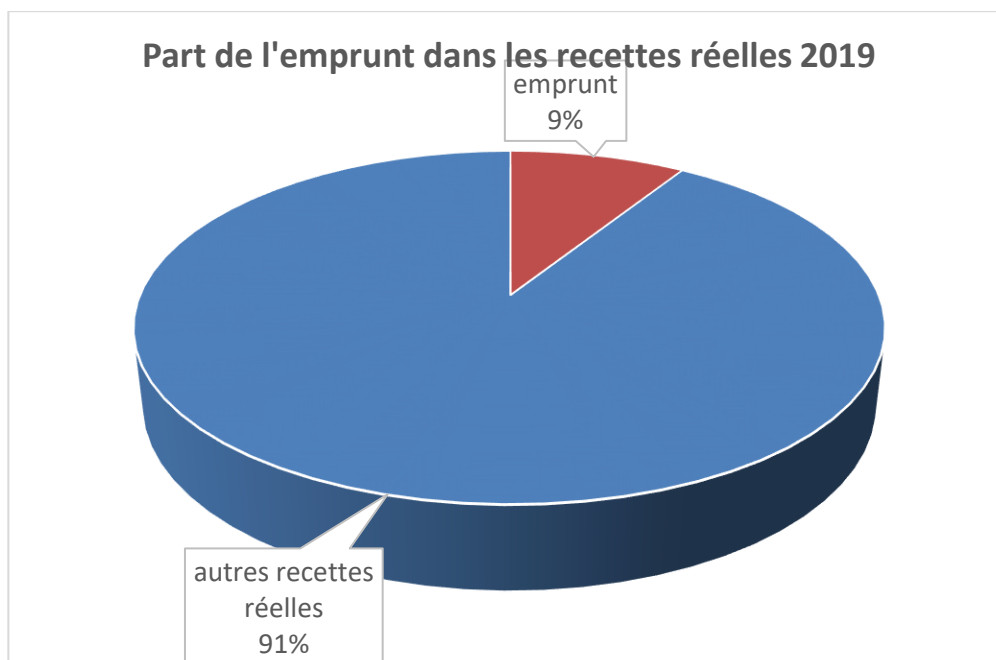
Pour 2019, le montant des remboursements d'avances à ces partenaires s'élève à **10,5 M€**.

Les opérations concernées sont les suivantes :

Avances	
Petit Bard	6 M€
Ovalie	3 M€
Coteau	1,5 M€

1.2.8. Le recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt s'est élevé à **42 M€** en 2019, et la Ville a tiré 7 M€ au titre du CLTR³. Le CLTR est un outil de gestion active de la dette, qui présente des conditions financières avantageuses ainsi qu'une certaine souplesse : il permet de réaliser des tirages et des remboursements en fonction des besoins tout en minimisant les frais financiers. En 2019 la Ville a ainsi mis en œuvre ce contrat à la fin de l'année, en mobilisant 7 M€. Cet emprunt a par la suite été remboursé en janvier 2020.



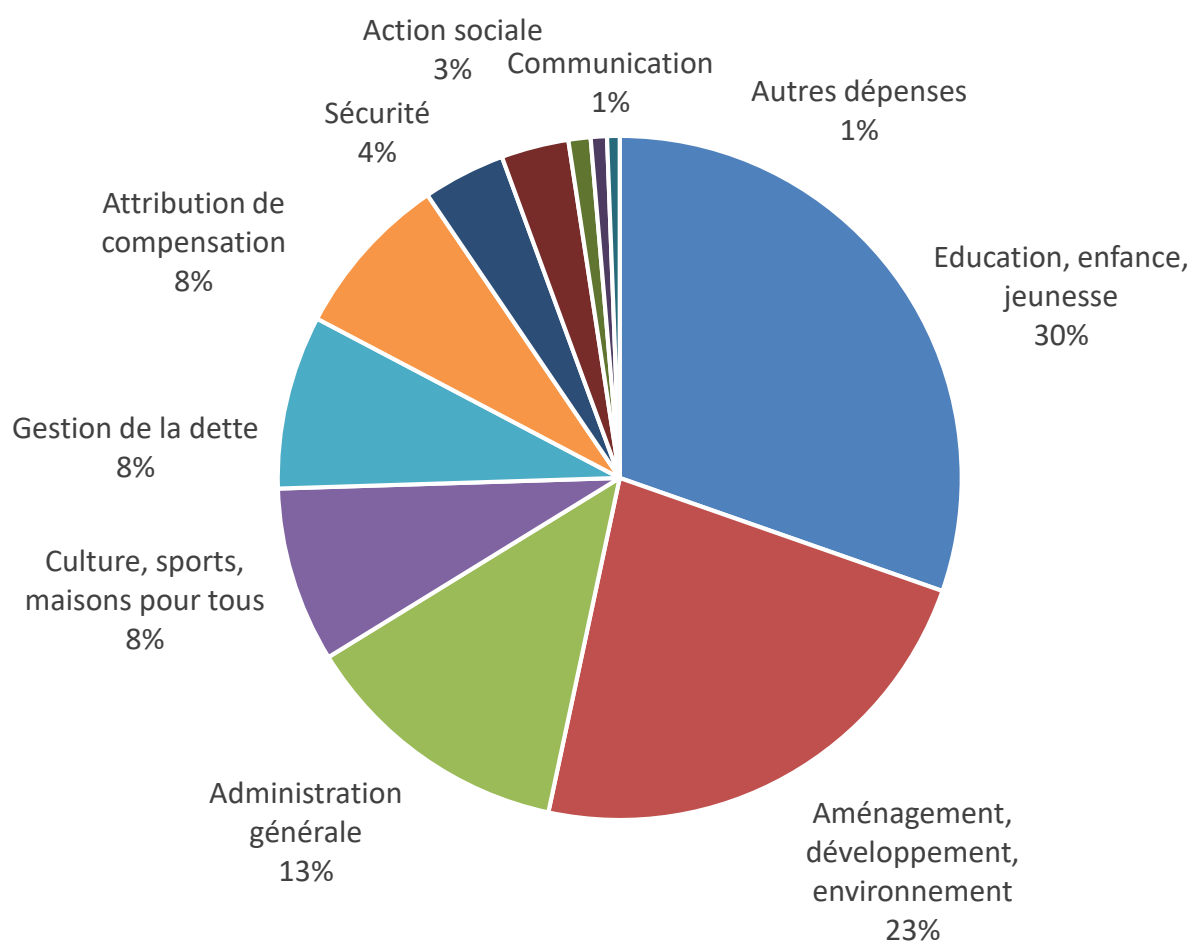
L'emprunt 2019 a permis de financer des dépenses d'équipement à hauteur de 79,9 M€.

³ Contrat Long Terme Renouvelable.

1.3. Les dépenses réelles de l'exercice 2019

Les dépenses réelles de l'exercice (hors reprise de résultat) en 2019 ont représenté **439,9 M€**. Elles progressent de 11% par rapport à 2018, en grande partie du fait de la progression des dépenses d'investissement, notamment les dépenses d'équipement (+8% hors ACI).

Elles se répartissent ainsi :



1.3.1. Les charges de fonctionnement courant

Les charges de fonctionnement courant sont consacrées au fonctionnement quotidien des services et des équipements publics (écoles, crèches, équipements sportifs et culturels, Maisons pour Tous...). Elles représentent un total de **59,2 M€** en 2019.

Les postes les plus significatifs sont les suivants :

Principaux postes de charges à caractère générales	
Dépenses d'énergie, d'eau et de carburant	4,8 M€
Entretien, réparations et nettoyage des locaux et réseaux	4,3 M€
Dépenses d'alimentation et livraison restauration scolaire	4,2 M€
Encadrement des temps d'activités périscolaires	3,6 M€
Entretien et réparations de terrains, bois et forêts	3,0 M€
Locations immobilières et charges locatives	2,9 M€
Frais de maintenance	2,4 M€
Prestations de service accueil enfants crèches associatives	2,3 M€
Locations immobilières	1,9 M€
Fourniture de petit équipement	1,6 M€
Locations mobilières (hors locations pour estivales, hivernales, fête de la musique., ZAT...)	1,5 M€
Collecte et nettoyage des halles	1,4 M€
Remboursement frais Métropole (espaces verts, frais énergétiques des bâtiments...)	1,4 M€
Redevance spéciale ordures ménagères versée à la Métropole	1,3 M€
Contrat de lutte anti-tags	1,2 M€
Annonces et insertions	1,1 M€
Fournitures scolaires	1,0 M€
Taxes foncières acquittées	1,0 M€
Frais de télécom et d'affranchissement	0,7 M€
Frais d'assurance	0,7 M€
Entretien et réparation biens mobiliers et véhicules	0,6 M€
Hivernales	0,6 M€
Fonctionnement courant des cimetières	0,6 M€
Frais d'actes et de contentieux	0,6 M€
Alimentation crèches	0,6 M€
Cœur de Ville en lumières	0,5 M€
Illuminations de Noël	0,5 M€
Etudes, recherches et documentation	0,5 M€
Fournitures d'entretien	0,4 M€
Fournitures administratives	0,3 M€
Frais de formations	0,3 M€
Estivales	0,3 M€
Vêtements de travail	0,3 M€

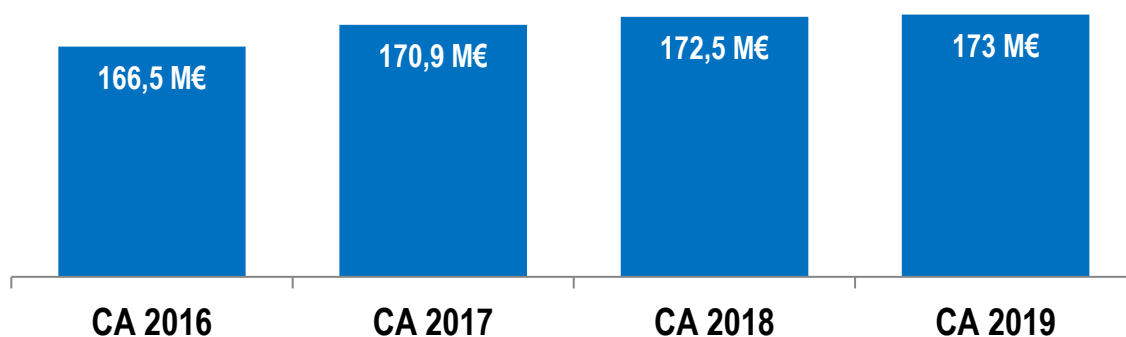
1.3.2. Les dépenses de personnel

La masse salariale s'établit au compte administratif 2019 à **173 M€**. Elle enregistre une évolution de +0,3% par rapport à 2018 (172,5 M€).

Les principaux postes de la masse salariale sont la réussite éducative avec 54 M€, l'enfance pour 23,9 M€ et la sécurité à hauteur de 14,3 M€ (voir tableau ci-dessous).

Le processus de mutualisation des effectifs entre la Ville de Montpellier et la Métropole a continué en 2019, et a concerné la direction des moyens généraux et des bâtiments au 1^{er} janvier. Ceci nous permet d'analyser l'évolution de la masse salariale :

Masse salariale Ville de Montpellier



Il convient de noter que le processus de mutualisation implique des refacturations de charges entre les deux collectivités (remboursements des frais de personnel, enregistrés au sein de la masse salariale de la Ville) : celles-ci ont représenté 15,6 M€ de remboursements à la Métropole en 2019.

Les principaux postes de dépenses de personnel sont les suivants :

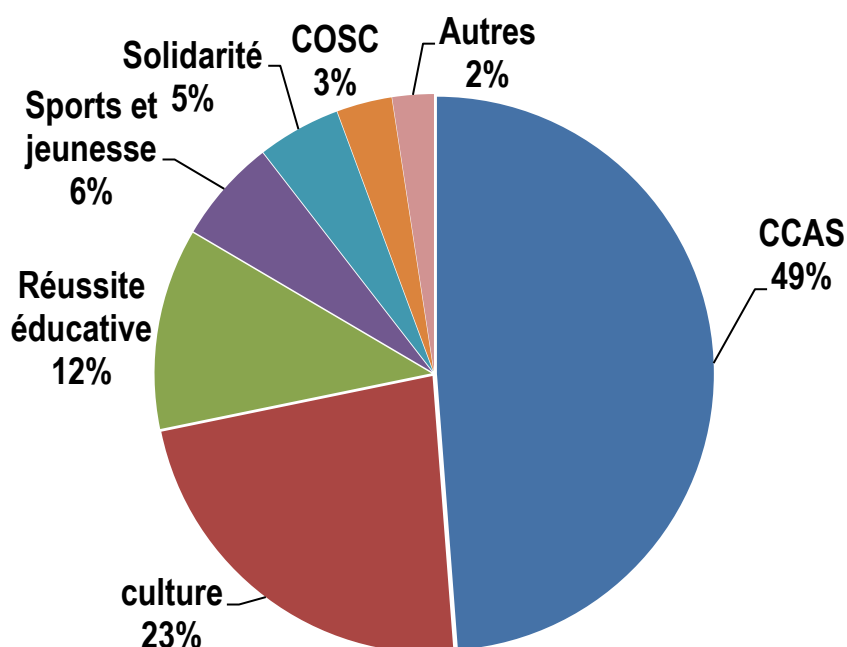
Masse salariale en M€	
Réussite éducative	54,0
Enfance	23,9
Sécurité	14,3
Espaces verts et parc zoologique de Lunaret	11,6
Maisons pour tous	8,1
Relations au public	6,4
Sports et jeunesse	5,6
Renouvellement et développement urbain	4,0
Culture	3,7
Restauration scolaire	3,4

1.3.3. Les subventions de fonctionnement versées

La vie associative de Montpellier est extrêmement riche et reflète l'engagement de nos concitoyens au quotidien. A ce jour, plus de 2500 associations sont recensées sur le portail des associations de la Ville.

Lors de la campagne de subventions 2019, 1214 demandes de subvention et 636 projets ont été enregistrés dans les domaines de compétence de la Ville. Les subventions de fonctionnement versées par la Ville se sont établies à **24,8 M€** en 2019.

Répartition des subventions de fonctionnement 2019



1.3.4. L'annuité de la dette

L'annuité totale de la dette s'est établie en 2019 comme suit :

-**3,5 M€** de remboursements d'intérêts,

-**22,6 M€** de remboursements du capital (dont 11,6 M€ au titre de remboursements anticipés).

Evolution de l'encours de dette au 31/12, en M€



Au 31 décembre 2019, la Ville dispose de 51 emprunts répartis auprès de 15 prêteurs dont 13 banques.

Dans ce cadre, la Ville a remboursé quatre prêts à taux variable pour un montant total de 11,6 M€ en 2019, dont trois remboursements de prêts sans indemnités. Cette opération permet de réaliser une économie de frais financiers de l'ordre de 1,2 M€ sur la durée de vie résiduelle de ces contrats.

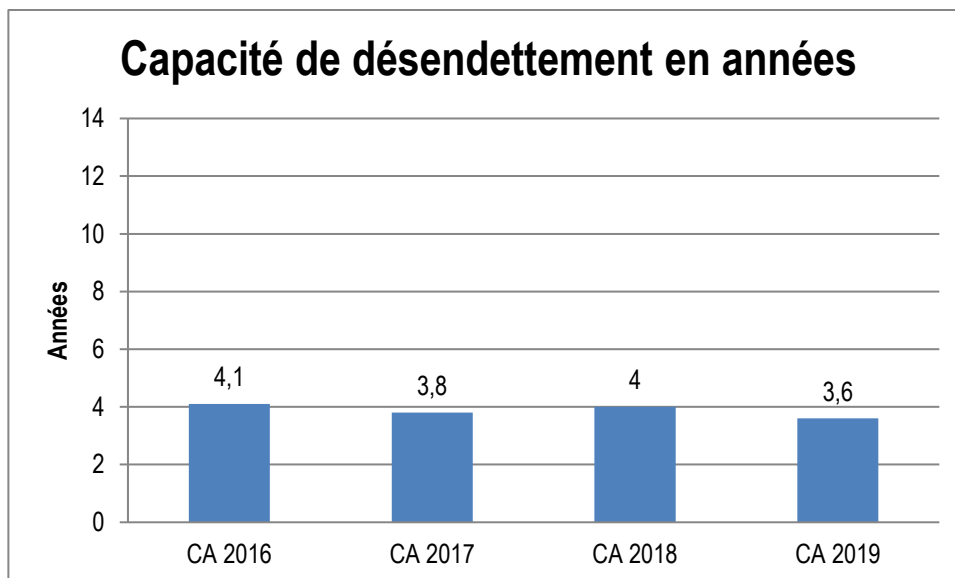
Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

	AU 31/12/2018		AU 31/12/2019	
DETTE GLOBALE	182,2 M€		198,7 M€	
TAUX MOYEN	1,86%		1,89%	
DUREE RESIDUELLE MOYENNE	15 ans et 2 mois		14 ans et 5 mois	
Encours à taux fixe	90,9 M€	50%	100,8 M€	51%
avec un taux moyen de	3,26%		2,97%	
Encours à taux variable	91,3 M€	50%	97,9 M€	49%
avec un taux moyen de	0,44%		0,30%	

La dette de la Ville de Montpellier est ainsi composée à 51% d'emprunts à taux fixes et pour 49% d'emprunts à taux variables.

La capacité de désendettement s'établit à 3,7 années. Elle se calcule ainsi :

Capacité de désendettement = 193,8 M€ (encours de dette) / 54 M€ (épargne brute)



Les analystes financiers considèrent que les structures présentant un ratio de désendettement supérieur à 12 ans structures présentent un endettement jugé excessif.

Le contrat financier avec l'Etat

En 2018, la Ville de Montpellier a fait partie des 322 plus grandes collectivités françaises appelées à entrer dans un processus de contractualisation financière avec l'Etat. Ce contrat financier a ainsi été signé avec le Préfet de l'Hérault le 23 mai 2018. La trajectoire financière de Montpellier a été inscrite dans le respect d'objectifs fixés en partenariat avec l'Etat, en limitant la progression des charges de fonctionnement à 1,5% par an sur la période 2018-2020.

La gestion financière de la Ville a respecté l'objectif défini pour 2018 et 2019 : la progression des dépenses réelles de fonctionnement constatée sur ces deux exercices a été inférieure à 1,5%⁴.

La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 du 23 mars 2020 a suspendu l'application des objectifs de dépenses de la contractualisation pour l'année 2020 : les collectivités pourront donc dépasser le plafond maximal de dépenses réelles de fonctionnement autorisées pour l'année 2020, sans faire l'objet d'une reprise financière.

1.3.5.L'Attribution de compensation et le miroir budgétaire avec la Métropole

L'attribution de compensation est la participation versée par la Ville à la Métropole au titre des compétences transférées. Elle prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes attachées aux transferts successifs apportés à la Métropole. Son montant est évalué par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

⁴ Les dépenses réelles de fonctionnement retenues par le contrat financier correspondent aux dépenses de fonctionnement à périmètre constant par rapport à 2017 et excluent les retraitements prévus par la loi (atténuations de charges et de produits, dotations aux provisions et amortissement, etc).

L'attribution de compensation recoupe deux exigences :

- S'assurer que les transferts de charges respectent le principe de neutralité budgétaire pour les deux structures ;
- Trouver une juste répartition entre l'équilibre financier de la Ville et la capacité à agir de la Métropole.



L'attribution de compensation était traditionnellement imputée en section de fonctionnement jusqu'à la loi de finances rectificatives pour 2016, qui a ouvert la possibilité d'instaurer une attribution de compensation d'investissement (ACI). L'imputation en section d'investissement est réalisée en tenant compte du coût de l'investissement lié aux équipements transférés.

L'objectif de cet aménagement est d'éviter que le poids des attributions de compensations sur la section de fonctionnement ne devienne un frein aux transferts entre communes et EPCI à l'avenir.

Depuis 2019, les attributions de compensation voirie de la Ville de Montpellier sont imputées en section d'investissement, suivant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de février 2019. Cette inscription permet pour les communes d'améliorer de façon significative leur épargne, et pour la Métropole de voir son AC se rapprocher du montant correspondant aux charges effectivement transférées en 2015. Pour la Ville de Montpellier cela s'est traduit par un déplacement de 5,4 M€ de dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

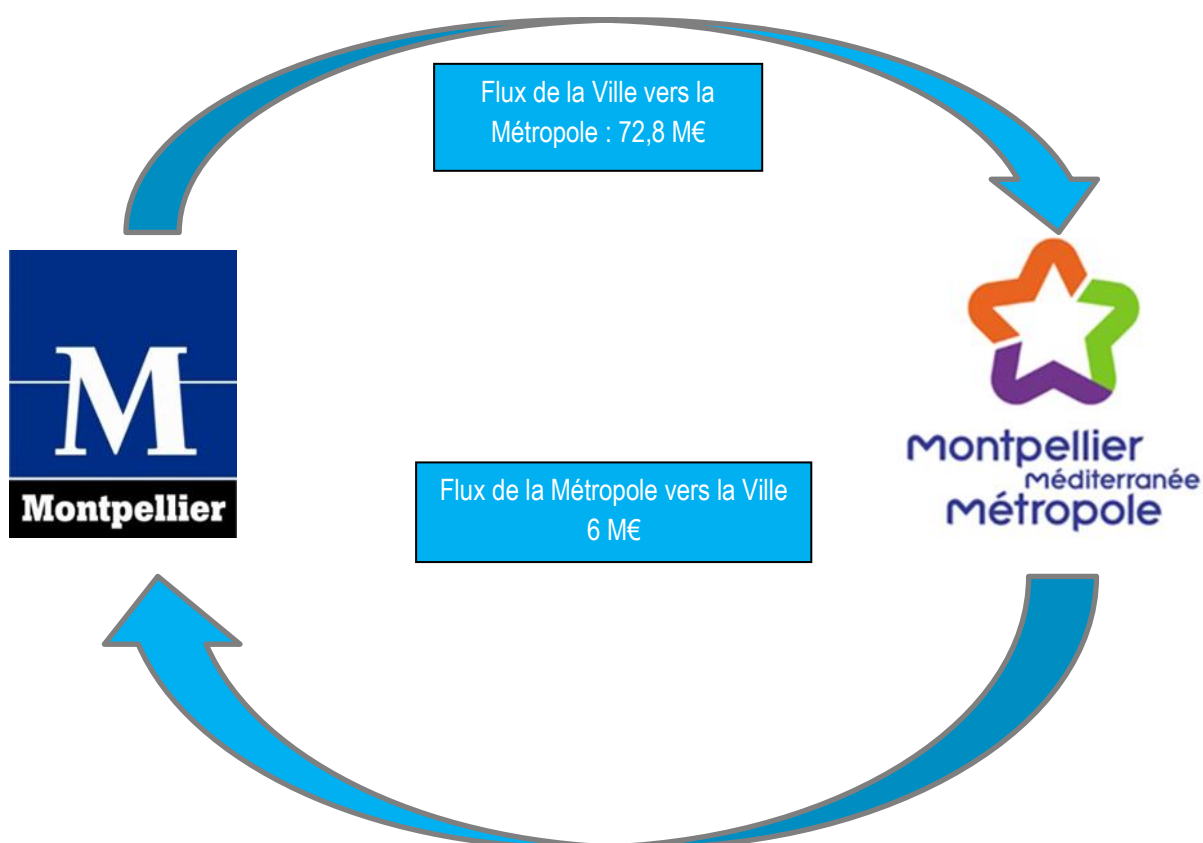
- L'attribution de compensation de fonctionnement de la Ville de Montpellier s'est élevée en 2019 à **34,2 M€**. Elle a été impactée par plusieurs éléments identifiés par les travaux de la CLETC, puis intégrés financièrement par délibération :
 - Basculement des transferts voirie-espace public 2015-2016 en investissement (pour 8,9 M€) ;
 - Correction du transfert des produits des amendes de police (3,5 M€) ;
 - Transferts de charges de l'Agora des savoirs et du Fonds d'aide aux jeunes (0,2 M€ au total).

Il convient de noter que conformément au rapport de la CLETC du 4 juillet 2019, le montant versé en fonctionnement par la Ville de Montpellier au titre de l'attribution de compensation 2019 a été majoré de 127K€ au titre de la régularisation de l'exercice 2019 du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

- L'attribution de compensation en investissement (ACI) de la Ville de Montpellier a été fixée à **10,5 M€** en 2019. Ce montant résulte de la prise en compte des éléments suivants :
 - Basculement en investissement des transferts voirie-espace public 2015-2016, puis abondement pour atteindre 100% de la compétence voirie-espace public (12,7 M€) ;
 - Correction transfert produits amendes de police (3,5 M€).

Le miroir budgétaire entre la Ville de Montpellier et la Métropole

Depuis la création de la Métropole en 2015, la Ville de Montpellier et la Métropole sont engagées dans une démarche progressive de mutualisation de leurs services. Ce processus de mutualisation suppose une lecture claire des relations financières liant les deux structures pour les élus et les citoyens. L'ensemble des flux financiers enregistrés entre les deux collectivités sont ainsi détaillés dans un miroir budgétaire (annexe n°2). Les flux de la Ville vers la Métropole ont ainsi représenté 72,8 M€ et les flux de la Métropole vers la ville 6 M€ en 2019.



1.3.6. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement hors ACI ont représenté **79,9 M€** en 2019, contre 63,9 M€ en 2018 (+8%).

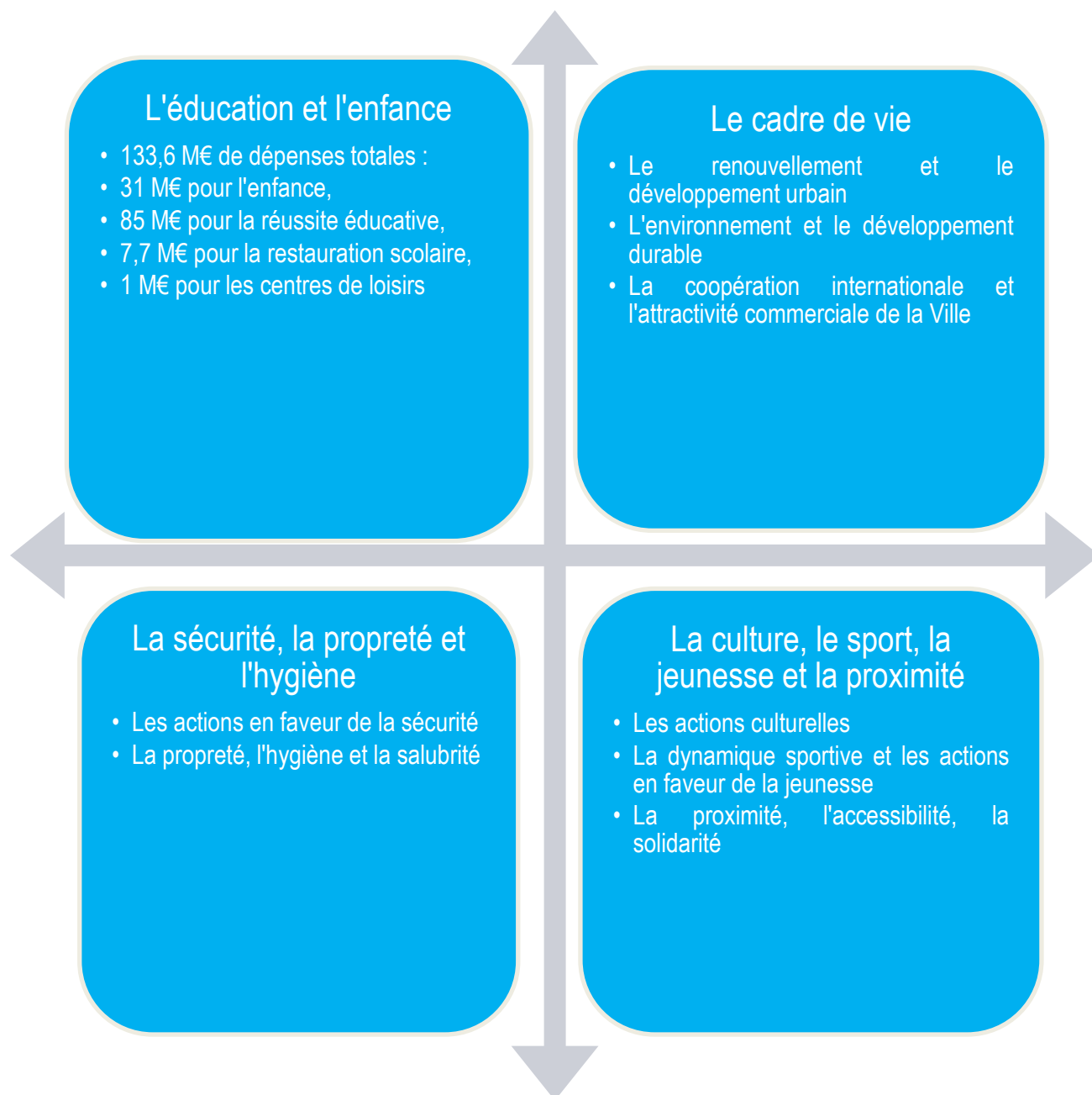
1.3.7. Les avances

Les avances infra-annuelles sont en majorité des avances faites à la SERM et à la SA3M. Elles ont représenté **13,5 M€** en 2019. Les principales sont les suivantes :

Avances	
Petit Bard	6,0 M€
Parc Marianne	3,0 M€
Grand Cœur	2,0 M€
Le Coteau	1,5 M€

2. Les réalisations de la Ville de Montpellier en 2019

Les actions réalisées en 2019 se sont inscrites dans quatre thématiques en 2019 :

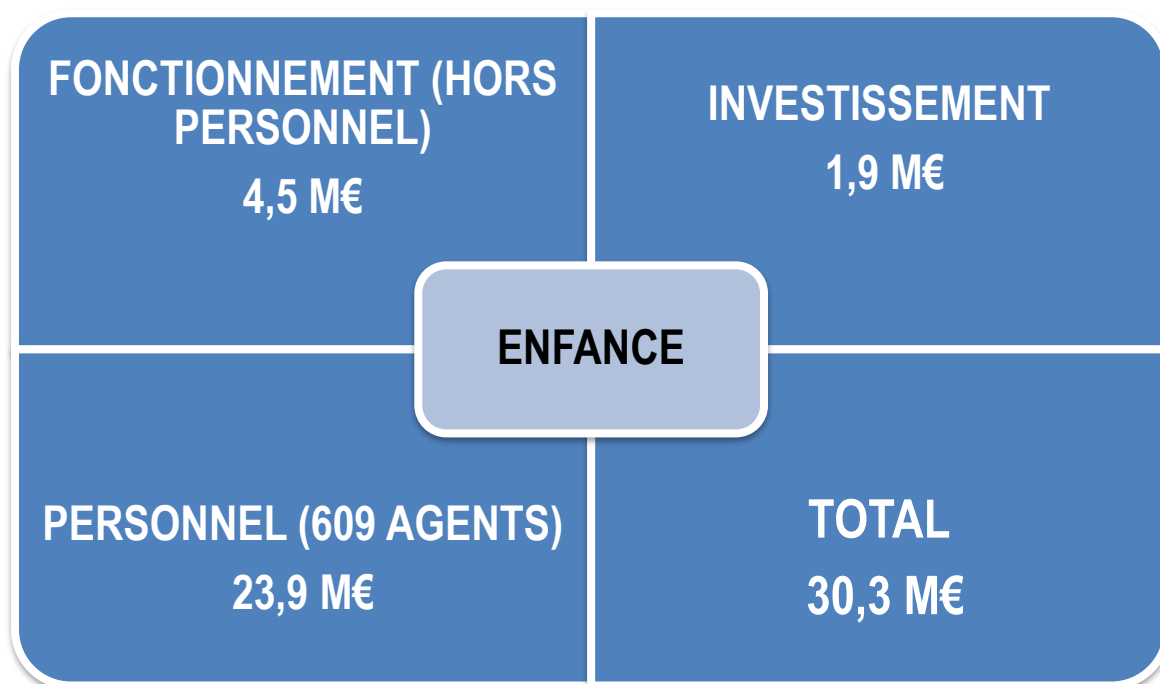


2.1. L'éducation et l'enfance

Le budget consacré à l'éducation et à l'enfance s'élève à **133,6 M€**, soit 30,4% de l'ensemble des dépenses réelles.



2.1.1.L'enfance



Chaque jour, environ 4000 enfants sont accueillis dans les établissements de la petite enfance de Montpellier, qu'il s'agisse des structures associatives, municipales ou privées ainsi que chez les assistantes maternelles.

En 2019 la Ville de Montpellier a consacré **30,3 M€** à la petite enfance.

Les structures de la Ville

Le maillage du territoire est assuré par :

- 6 relais assistantes maternelles
- 23 crèches associatives
- 17 crèches collectives municipales
- 2 crèches familiales
- 13 multi-accueils municipaux
- 1 jardin d'enfants municipal



COÛT DE LA CRÈCHE



Financement Ville : 14,3 M€
Financement CAF : 11,4 M€
Financement familles : 2,7 M€

La Ville de Montpellier est accompagnée en matière de petite enfance par la Caisse d'Allocations Familiales ; les deux structures prennent en charge une part majeure des coûts de la crèche. Avec ce partenariat, les familles ont eu à leur charge moins de 10% du coût de la crèche en 2019, les 90% restants étant pris en charge par la CAF et la Ville. Le produit des recettes issu de la participation des familles s'est ainsi établi à **2,7 M€** en 2019.

1,9 M€ d'investissement en 2019

En 2019, les travaux dans les équipements de petite enfance ont représenté **1,9 M€**. Ils ont notamment porté sur :

-l'extension de la crèche Thérèse Sentis (Près d'Arènes) pour **0,7 M€** en 2019. Ces travaux ont porté sur la réhabilitation du bâtiment et la création de 20 places supplémentaires pour atteindre une capacité totale de 68 places d'accueil collectif.

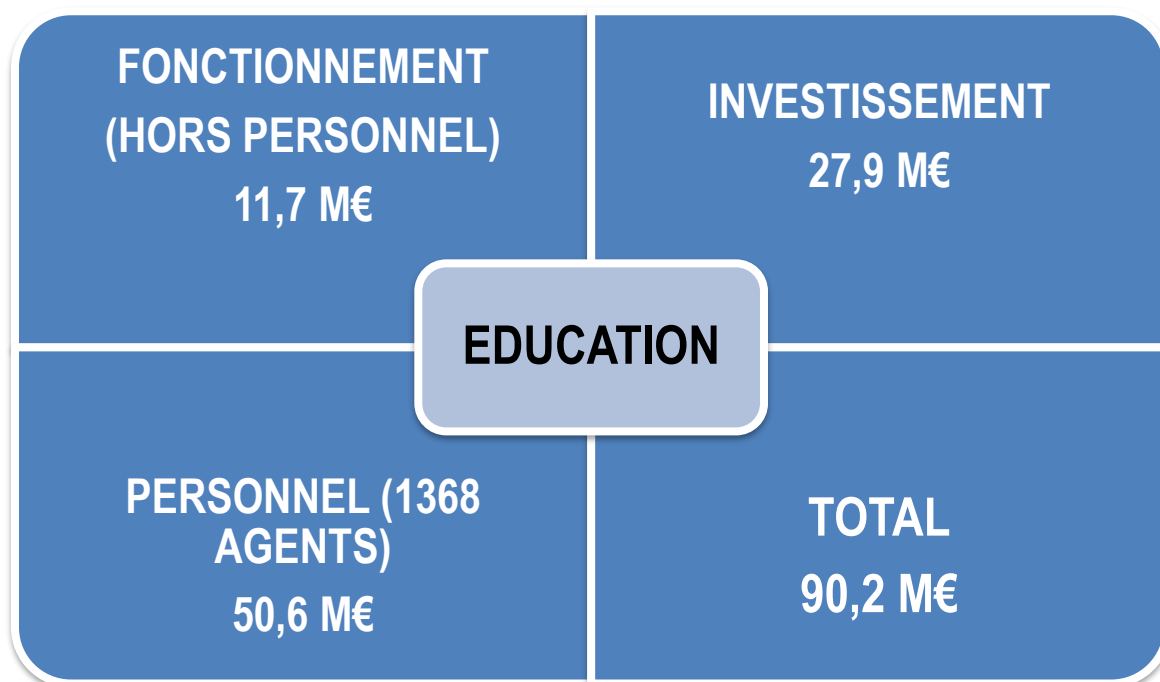
-les travaux dans l'ensemble des crèches pour **0,8 M€**.

-les travaux sur les jeux et aires de jeu des crèches : **0,1 M€**

-l'acquisition de matériel, de mobilier : **0,1 M€**.



2.1.2.L'éducation



Le budget de l'éducation s'est élevé à **90,2 M€** en 2019. L'évolution de ce budget reflète celui du nombre d'enfants inscrits dans les écoles : les effectifs scolaires ont dépassé les 22 000 enfants inscrits dans les 126 écoles montpelliéraines. Deux écoles ont ouvert leurs portes à la rentrée scolaire 2019 : les écoles Jeanne Moreau et Benoite Groult.

Une nouvelle AP pour les écoles Heidelberg et Louisville

Une nouvelle AP a été ouverte en 2019 en matière scolaire : l'AP portant sur les groupes scolaires Heidelberg et Louisville pour un total de 31 M€. Cette AP comprend des travaux de réfection des deux groupes scolaires. 49K€ de CP ont été réalisés en 2019.

Une nouvelle AP pour les groupes scolaires Heidelberg et Louisville



Les écoles ouvertes en 2019

Deux nouvelles écoles ont ouvert leurs portes à la rentrée 2019 : les écoles Benoite Groult (15 classes, Croix Lavié/ Hôpitaux facultés, **5 M€** de crédits de paiement en 2019) et Jeanne Moreau (10 classes, EAI/Croix d'argent **4,2 M€** de crédits de paiement en 2019). Ces nouvelles écoles sont de type Bepos : les bâtiments produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment grâce à une conception qui vise à réduire au maximum les frais énergétiques.

Opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement : 20,2 M€ mobilisés en 2019

En dehors de la construction des nouveaux groupes scolaires ouvrant leurs portes à la rentrée 2019, les principaux crédits de paiement ont porté sur :

- l'extension de 5 classes de l'école maternelle Pape Carpentier à la rentrée scolaire 2019 : **3,2 M€** (AP : 4,9 M€)
- la construction du groupe scolaire Joan Miro : **3,1 M€** (AP : 11,9 M€)
- la construction de l'école Ovalie 2 : **0,6 M€** (AP 12 M€).
- la construction du groupe scolaire ZAC Restanque : **0,6 M€** (AP : 14,4 M€)
- les travaux du groupe scolaire Condorcet : **0,2 M€** (AP : 0,3 M€)
- école élémentaire du conservatoire : **0,1 M€** (AP : 8,6 M€)



Travaux, études et acquisitions dans les écoles : 7,7 M€ en 2019

- Travaux dispositifs de rentrée scolaire 2019 : **2,2 M€**
- Travaux dans les écoles maternelles (maintenance, réparations, agrandissements) : **1,9 M€**
- Travaux dans les écoles primaires (maintenance, réparations, agrandissements) : **1,0 M€**

Travaux, études et acquisitions dans les écoles : 7,7 M€ en 2019

- Travaux dans les écoles : **0,7 M€** (dont travaux SAE pour 0,3 M€, confort thermique dans les écoles pour 0,1 M€)
- Travaux cours d'écoles : **0,2 M€**
- Travaux menuiserie et structures métalliques dans les écoles : **0,2 M€**
- Achat de mobilier pour les écoles élémentaires : **0,2 M€**
- Matériel informatique pour les écoles élémentaires : **0,4 M€**
- Achat de mobilier pour les écoles maternelles : **0,1 M€**
- Achat d'équipements pour les écoles : **0,1 M**



La création de jeux peints au sol par des artistes dans les écoles

Des artistes plasticiens viennent imaginer et réaliser des jeux de cours dans les écoles, afin de sensibiliser les enfants à l'art et renouveler les jeux des cours de récréation. **43 K€** ont été consacrés à cette opération en 2019.

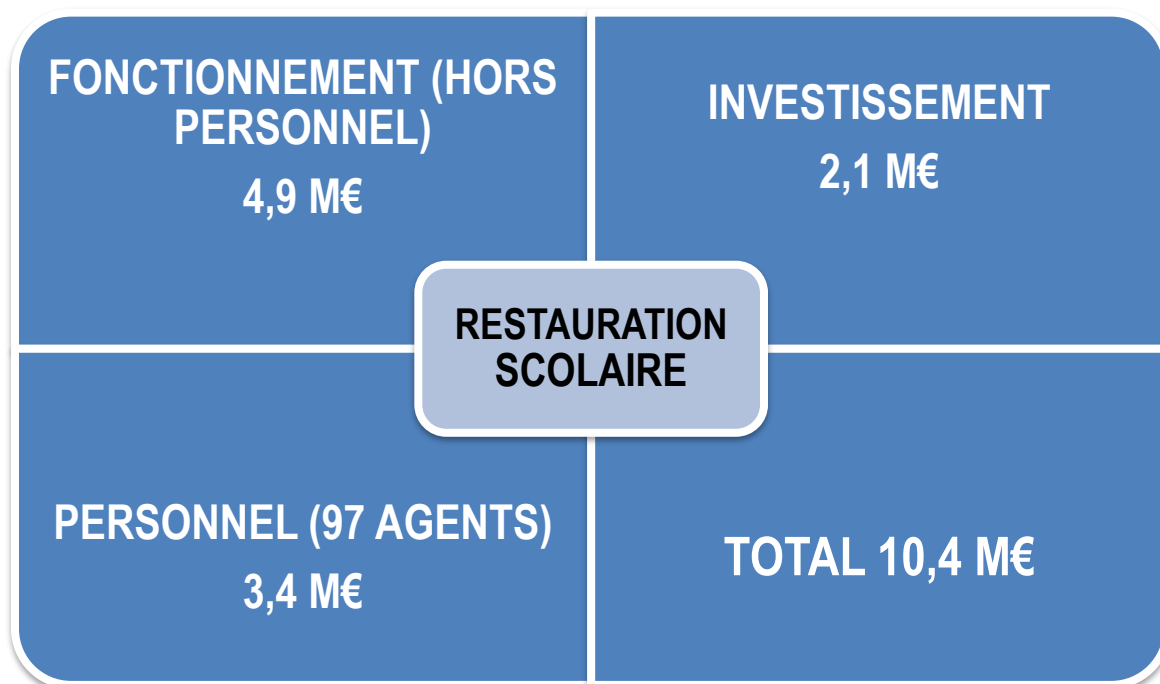


Le dédoublement des classes de CP et CE1 en zone REP et REP +, pour des temps de travail en petit groupe

Dans le cadre des réformes d'éducation 2017, il a été demandé aux communes de pouvoir accueillir les élèves de CP et CE1 situés en REP+ par groupe de 12 élèves au maximum. En concertation avec l'Education nationale et les équipes pédagogiques, la Ville met en œuvre des locaux d'environ 30 m² à chaque groupe de 12 élèves. En 2019, 6 écoles ont été concernées par des travaux à ce titre, pour un montant total de **0,7 M€** : Alain Savary (Cévennes), Victor Schœlcher et Louis Armstrong (Cévennes), Denis Diderot (Près d'Arènes), Marc Bloch et Akira Kurosawa (Mosson).



2.1.3. La restauration scolaire



Le budget consacré aux 88 restaurants scolaires de la Ville s'est chiffré à 10,4 M€ en 2019.

Le prix du repas acquitté par les parents est compris entre 1,75€ et 4,95€, alors que le coût global par repas dépasse les 9€ pour la Ville.



La qualité alimentaire

La Ville de Montpellier a mis en place en 2019 des barquettes biocompostables et entièrement valorisables dans les cantines, pour un coût de 60 K€ par an.

En parallèle un effort supplémentaire de 0,2 M€ a été réalisé au budget 2029 afin d'augmenter la quantité de produits biologiques dans les repas.

1,6 M€ d'opérations en AP en 2019

Construction de la nouvelle cuisine centrale : **1,5 M€** (AP : 25 M€) consacrés à l'acquisition foncière et aux frais d'études.

Réhabilitation de la cuisine centrale existante : **0,1 M€** (AP : 2 M€).





0,6 M€ d'investissements hors programme dans les cantines

- Fusion des restaurants scolaires traditionnels des écoles Eugène Pottier-Jean Sibelius pour créer un restaurant en self-service
- Extension du restaurant et mise en place d'un self-service au sein de l'école primaire Joseph Delteil
- Création d'un restaurant scolaire de type modulaire dans l'école Simon Bolivar
- Extension de 45 m² du restaurant de l'école élémentaire Condorcet pour améliorer les conditions d'accueil et atteindre une capacité de 185 places
- Acquisition de matériel pour la cuisine centrale

2.1.4. Les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement)

**FONCTIONNEMENT
COURANT**
1 M€

INVESTISSEMENT
0,1 M€

Les centres de loisirs occupent une place majeure dans l'éducation en permettant aux enfants âgés de 3 à 12 ans de découvrir de nombreuses activités culturelles et sportives.

21 centres de loisirs municipaux

2600 places d'accueil de loisirs sans hébergement sont disponibles sur Montpellier. Au total, 21 centres de loisirs municipaux et 23 centres de loisirs associatifs sont présents sur l'ensemble des quartiers de la ville. Ils sont gérés par des professionnels de l'animation qui encadrent des équipes formées spécifiquement à l'accueil et à la pédagogie des enfants.

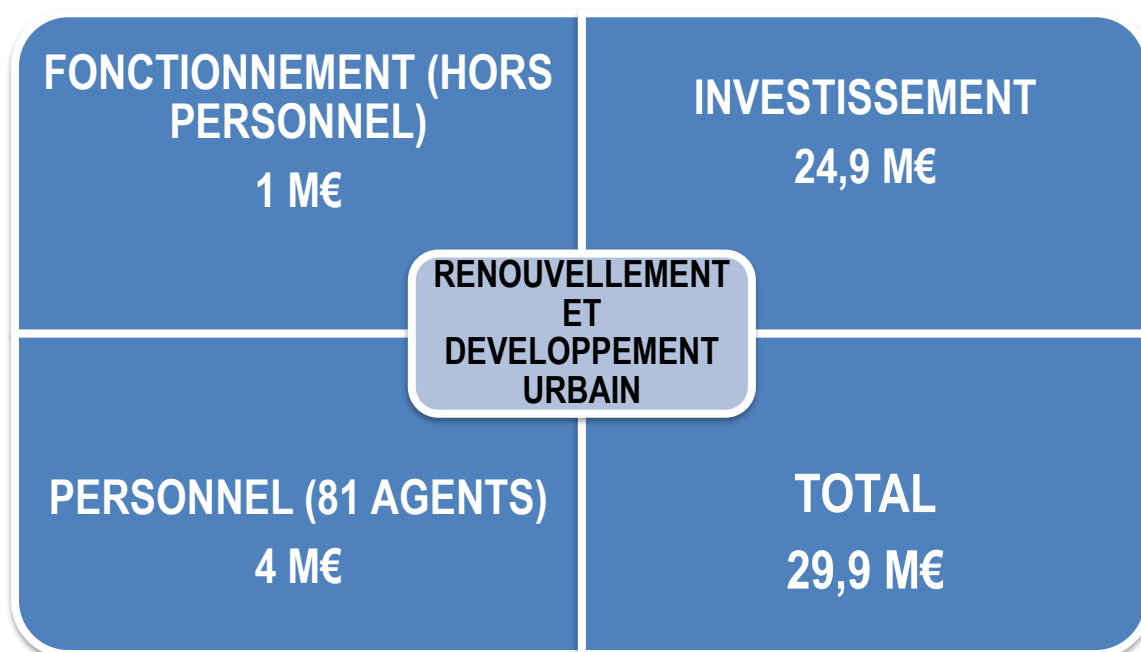


2.2. Le cadre de vie

Les actions réalisées par la Ville de Montpellier en 2019 comprennent les mesures relatives au renouvellement et à l'aménagement, à l'environnement et au développement durable ainsi qu'à la coopération internationale et à l'attractivité commerciale.



2.2.1. Le renouvellement et le développement urbain



Les **29,9 M€** employés pour cette thématique en 2019 ont été consacrés au renouvellement urbain, à l'aménagement des espaces publics et à l'attractivité du centre-ville.



Renouvellement Urbain

En 2019 les actions de renouvellement urbain ont notamment porté sur les domaines suivants :

- Projet de Renouvellement Urbain Cévennes : **2,3 M€** (AP : 19,8 M€)
- Interfaces Habitat SERM et SA3M : **0,5 M€** au total (AP de 1,6 M€ et 1,2 M€)
- ANRU 2 : **0,2 M€** (AP : 1,1 M€)

Le projet de rénovation urbaine du quartier Cévennes (Petit Bard- Pergola) porte sur un programme d'amélioration de l'habitat et des conditions de vie des habitants, de désenclavement du quartier et de revalorisation de son image.

Aménagement et développement urbain

- Extension garosud : **2,6 M€** (AP : 4,8 M€)
- Rive gauche équipements publics : **1,6 M€** (AP : 7,2 M€).
- Enfouissement des lignes à haute tension Parc Marianne : **3 M€** (AP : 6,6 M€).
- Halles Laissac : **0,8 M€** (AP : 7,6 M€).
- Aménagement de la place Laissac : **1 M€** (AP : 1,8 M€).
- Action foncière (acquisitions de terrains) : **1,8 M€** (AP : 30,2 M€)
- Phase 2 des travaux du boulevard Nina Simone : **0,9 M€** (AP : 9,2 M€)
- Subventions Consuls de mer nouveau grand cœur : **0,9 M€** (AP : 1,7 M€)
- Aménagement du bassin Jacques Cœur : 0,2 M€



Aménagement et développement urbain

- Travaux avenue Raymond Dugrand : **1,9 M€** (AP : 12,9 M€)
- Travaux de rénovation du Polygone : **0,7 M€** (AP : 1,5 M€). Le projet prévoit la rénovation complète du centre commercial.
- Travaux gare Saint Roch : 0,6 M€
- Devantures commerciales : **0,1 M€** (AP : 0,5 M€)

Grand Cœur

L'opération Grand Cœur vise depuis 2003 à protéger, mettre en valeur et dynamiser le patrimoine historique, le cadre bâti et l'espace public du quartier centre.

1,3 M€ ont été consacrés en 2019 aux concessions publiques d'aménagement SERM et SA3M (AP totale : 9,3 M€).

Grand Cœur



French Tech Montpellier

Montpellier a accompagné la French Tech à hauteur en 2019 : **0,6 M€** (AP : 1,5 M€)

Loyer 2019 versé par la Métropole : **0,2 M€**

Accessibilité

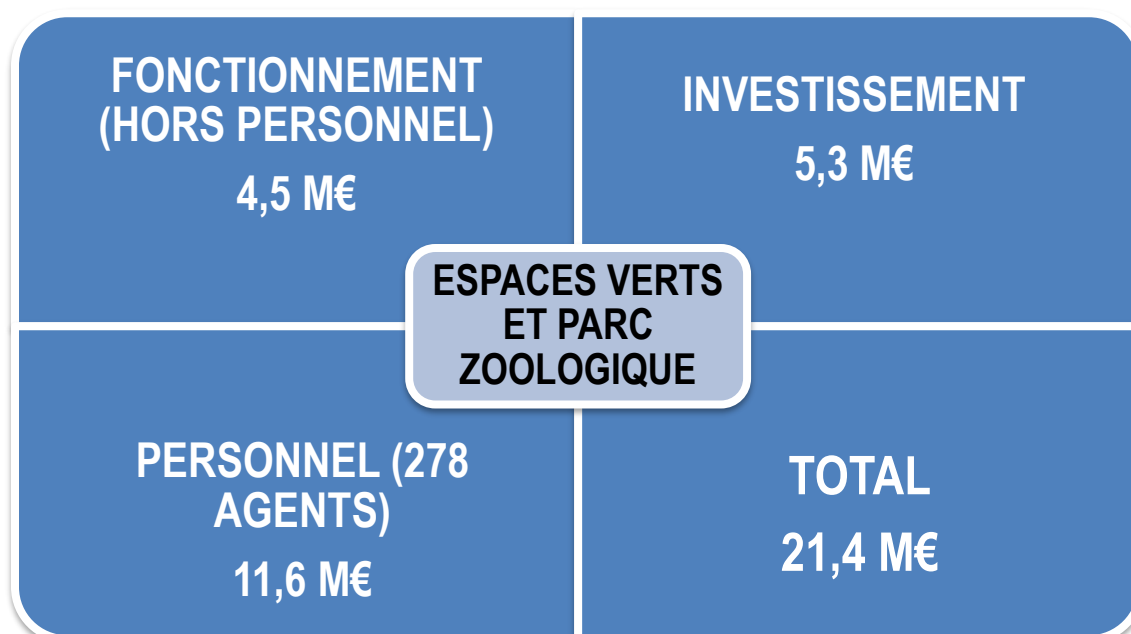
La Ville dispose d'une AP de **35 M€** consacrée à la mise en accessibilité de 305 établissements publics. En 2019, le montant consacré à l'accessibilité (études et travaux) est de **4 M€** dont 1,5 M€ pour les bâtiments scolaires.

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

2.2.2.L'environnement et le développement durable



Montpellier dispose d'une grande richesse environnementale, avec 954 hectares d'espaces verts ouverts au public, 181 parcs et jardins dont 12 labellisés, 381 hectares d'espaces boisés classés, 29 et bientôt 30 jardins partagés.

Le budget des espaces verts et du parc zoologique de Lunaret s'est élevé à 21,4 M€ en 2019.



5,3 M€ d'investissement en 2019 dont notamment :

- 1,8 M€ de travaux pour le projet de rénovation du Parc zoologique de Lunaret (voir ci-dessous)
- 2 M€ de travaux, études et acquisitions sur les parcs et jardins municipaux
- 0,3 M€ de crédits hors programme pour les travaux et acquisitions du Zoo de Lunaret.
- 0,4 M€ pour les travaux de l'agriparc Mas Nouguier
- 0,1 M€ pour le jardin de la Reine (AP : 1,1 M€)

Le Parc Zoologique de Lunaret

Le Parc zoologique de Lunaret situé sur le domaine de La Valette s'étend sur près de 60 hectares et comprend 1 100 animaux représentant plus de 130 espèces animales peuplant le parc Zoologique. Il reçoit plus de 650 000 visiteurs chaque année. Le projet en cours vise à rénover et sécuriser le site pour en faire un sanctuaire de la biodiversité méditerranéenne, qui restera gratuit pour les visiteurs. La Ville a consacré **1,8 M€** pour l'opération de rénovation du Zoo de Lunaret en 2019 (AP : 30 M€).



L'environnement en ville

La Ville a continué de délivrer des permis de végétaliser en 2019, permettant ainsi aux habitants de contribuer à allier la nature à l'espace public pour en faire un lieu vivant. En parallèle, l'opération d'éco-pâturage dans la Ville permet aux animaux de limiter l'embroussaillage tout en favorisant la fertilisation naturelle des sols. La biodiversité est ainsi protégée, tout en permettant à la flore de se développer et de se diversifier.

2.2.3. La coopération internationale et l'attractivité commerciale

7,6 M€ EN FONCTIONNEMENT

La coopération internationale et l'attractivité économique ont mobilisé un budget de 7,6 M€ en 2019.



La coopération internationale

Montpellier a consacré **0,8 M€** à l'action internationale en 2019.

Au fil des années, Montpellier a tissé des liens avec des villes du monde entier dans une logique de coopération et d'échange. Montpellier compte aujourd'hui 13 villes jumelles aussi éclectiques que dispersées : Obninsk, Palerme, Rio de Janeiro, Louisville, Sherbrooke, Barcelone, Fès, Tlemcen, Heidelberg, l'île de Kos, Bethléem, Tibériade, et Chengdu. Par ailleurs, la Ville de Montpellier entretient des liens avec des villes du monde entier à travers sa participation à de nombreux accords et événements à dimension internationale.

L'attractivité de la ville

La Ville a réalisé des actions en 2019 visant à soutenir l'attractivité de son territoire :

- les illuminations de Noël : 0,6 M€
- les hivernales : 0,6 M€
- les estivales 2019 : 0,3 M€
- Cœur de ville en lumière : 0,6 M€
- les deux éditions du grand bazar
- le plan de soutien du centre-ville, comprenant notamment le dégrèvement des droits de place et de terrasse, le stationnement gratuit pendant deux heures, ou encore l'organisation d'animations dans le centre-ville.

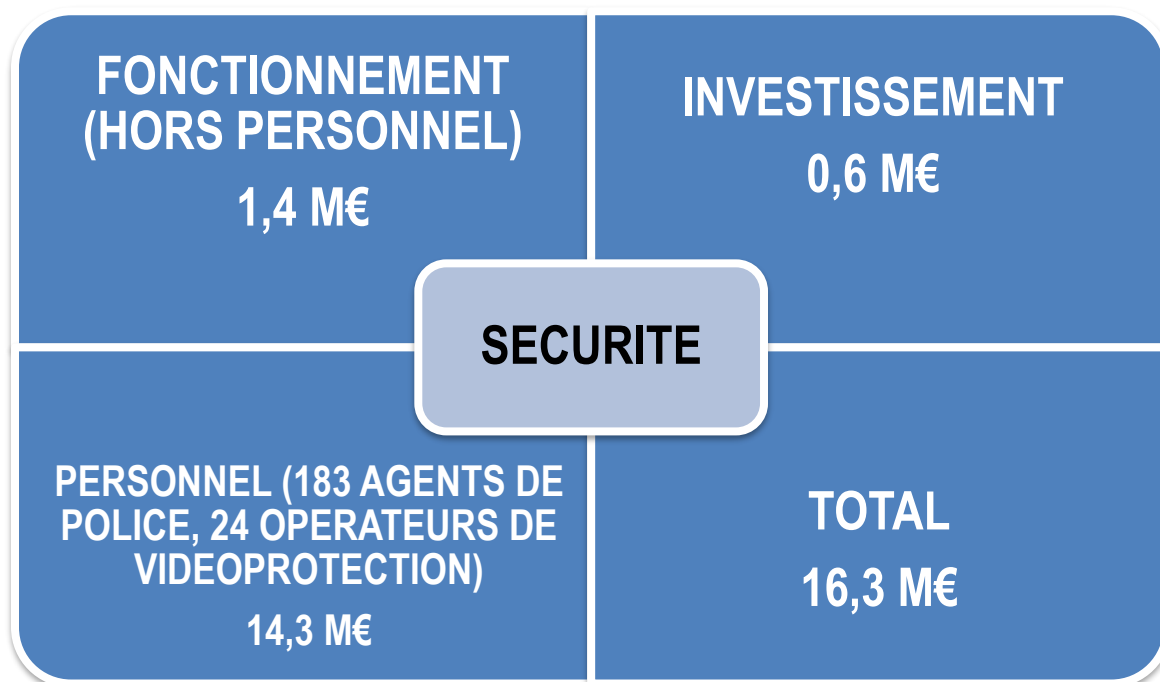


2.3. La sécurité, la propreté et l'hygiène

Les actions déployées pour cette thématique visent à assurer la sécurité des Montpelliérains, ainsi qu'à garantir la propreté, l'hygiène et la salubrité de la ville.



2.3.1. La sécurité



Montpellier dispose de plus 300 dispositifs de vidéoprotection, d'un poste de commandement mobile, et 183 policiers municipaux présents dans les quartiers de la ville. 16,3 M€ de crédits ont été mobilisés en 2019 en faveur de la sécurité.

Assurer la sécurité lors des grands rendez-vous 2019

Les 183 agents de police municipale assurent chaque année la sécurisation de près de 180 événements sur Montpellier, tels que le FISE, la Fête de la Musique, les Estivales, le Tour de France, le 14 juillet. La coupe du monde de football féminin 2019 a ainsi fait l'objet d'un dispositif de sécurité important. De même, le marathon de Montpellier mobilise chaque année 90 agents de police : il s'agit de la manifestation faisant l'objet de la plus grande attention de par son étendue, la zone de surveillance s'étendant sur plus de 42 km.





Le développement de la vidéoprotection

La Ville dispose d'une AP de 2,9 M€ pour la vidéoprotection. **0,3 M€** de crédits de paiement ont été consacrés au budget 2019 sur cette AP. De plus, la Ville a engagé une dynamique de mutualisation de ses équipements avec les caméras déployées sur le réseau de transport de la TAM, afin de permettre une meilleure couverture du territoire communal.

1,7 M€ pour sécuriser les crèches et les écoles en 2019

En 2019, **1,7 M€** de crédits ont été consacrés aux travaux de sécurisation des écoles et des crèches. Les mesures prévues pour sécuriser le périmètre des bâtiments concernent notamment l'installation de serrures électroniques et visiophones, le renforcement et l'occultation des clôtures, des modifications des portails et portillons ou encore la pose de barreaudages sur les vitrages extérieurs (en rez-de-chaussée notamment).



2.3.2. La propreté, l'hygiène et la salubrité

LUTTE ANTI-TAGS
1,2 M€

TOILETTES
PUBLIQUES 0,6 M€

HYGIENE ET
SALUBRITE
0,5 M€

Depuis 2015, le nettoyage de la voie publique est une compétence métropolitaine. La Ville de Montpellier continue cependant à agir en matière de propreté, notamment via l'installation et l'entretien de toilettes publiques ou encore en assurant la lutte anti-tag.



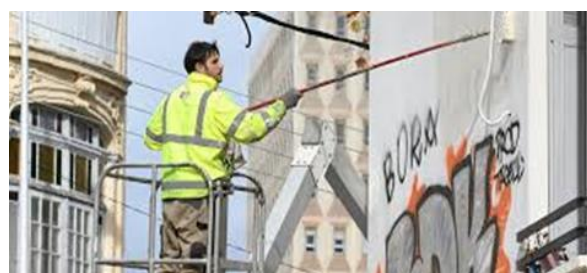
La lutte anti-tags

Les agents de la société prestataire de la Ville interviennent au quotidien pour retirer les affiches et graffitis sauvages, en conservant les œuvres de street art présentant un intérêt artistique. Chaque mois plus de 7000 affichages sauvages et près de 4000 tags sont retirés. La Ville a consacré un budget de **1,2 M€** à la lutte anti-tag en 2019.

Propreté, hygiène et salubrité

0,5 M€ ont été consacrés à l'hygiène en 2019. Cette action se décline en plusieurs axes, notamment l'hygiène du milieu urbain, la lutte contre le bruit, les inspections au titre de la sécurité sanitaire des aliments, la désinfection, dératisation, désinsectisation...

Montpellier dispose également de 31 toilettes gratuites et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les dépenses relatives à l'installation et au fonctionnement des toilettes publiques ont représenté 0,1 M€ en investissement et 0,6 M€ en fonctionnement en 2019.

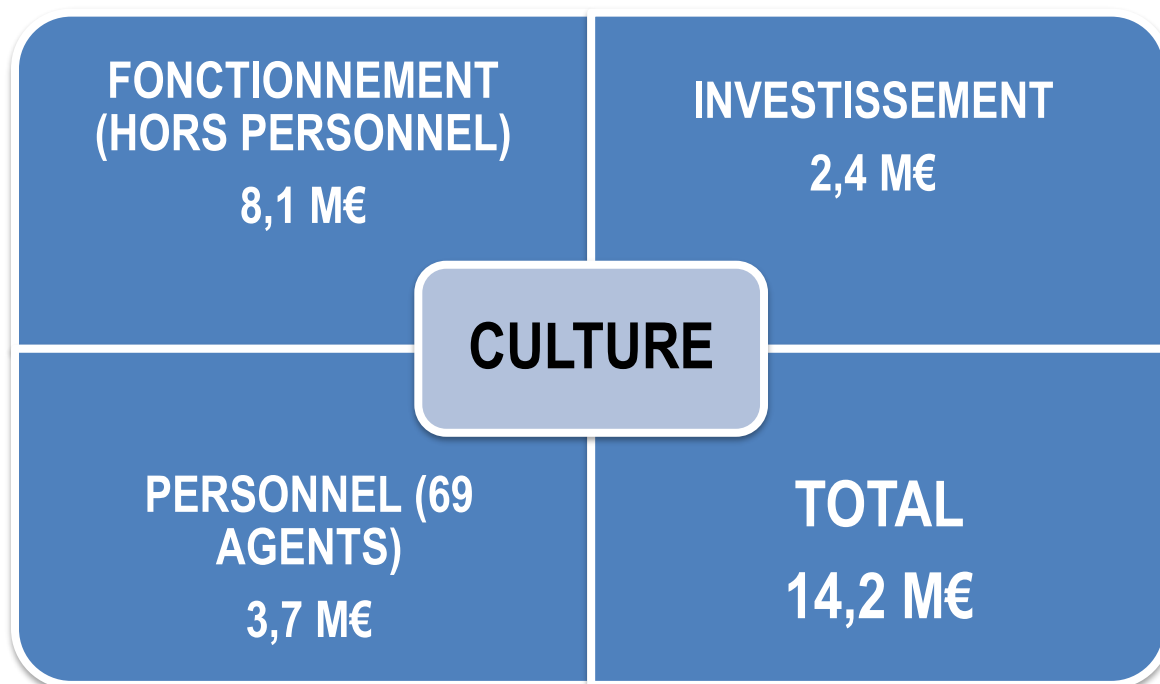


2.4. La culture, le sport, la jeunesse et la proximité

Cette partie décrit les actions réalisées par la Ville de Montpellier en 2019 en matière de culture, de la jeunesse et des sports, pour les maisons pour tous et en matière de solidarité.



2.4.1. La culture



La Ville de Montpellier a mobilisé 14,2 M€ en 2019 en matière de culture.

La ZAT 2019 : 0,5 M€

A l'occasion de la ZAT 2019, 125 artistes locaux et internationaux ont exposé leurs œuvres dans la ville du 8 juin au 28 juillet. Le coût de cette manifestation a été de 0,5 M€.



Les équipements culturels

La Ville assure la gestion de nombreux équipements culturels. Les crédits de fonctionnement courant dédiés ont été :

- Pour le Théâtre Jean Vilar : 0,5 M€
- Pour les Archives municipales : 0,2 M€
- Pour le Cinéma Nestor Burma : 0,1 M€
- Pour le Moco : 4,2 M€ (subvention versée)

La fête de la musique : 0,1 M€

Le 21 juin 2019, Montpellier a célébré la musique vivante avec près de 30 rendez-vous musicaux dans quatre points emblématiques de la ville : la place de la Comédie, les Maisons pour Tous de chaque quartier, le Domaine d'O, ainsi que pour la troisième année consécutive, TraMusic en partenariat avec TaM : une rame de tramway qui s'est transformée en scène musicale mobile de 19h à 1h du matin.



La conservation du patrimoine historique et culturel

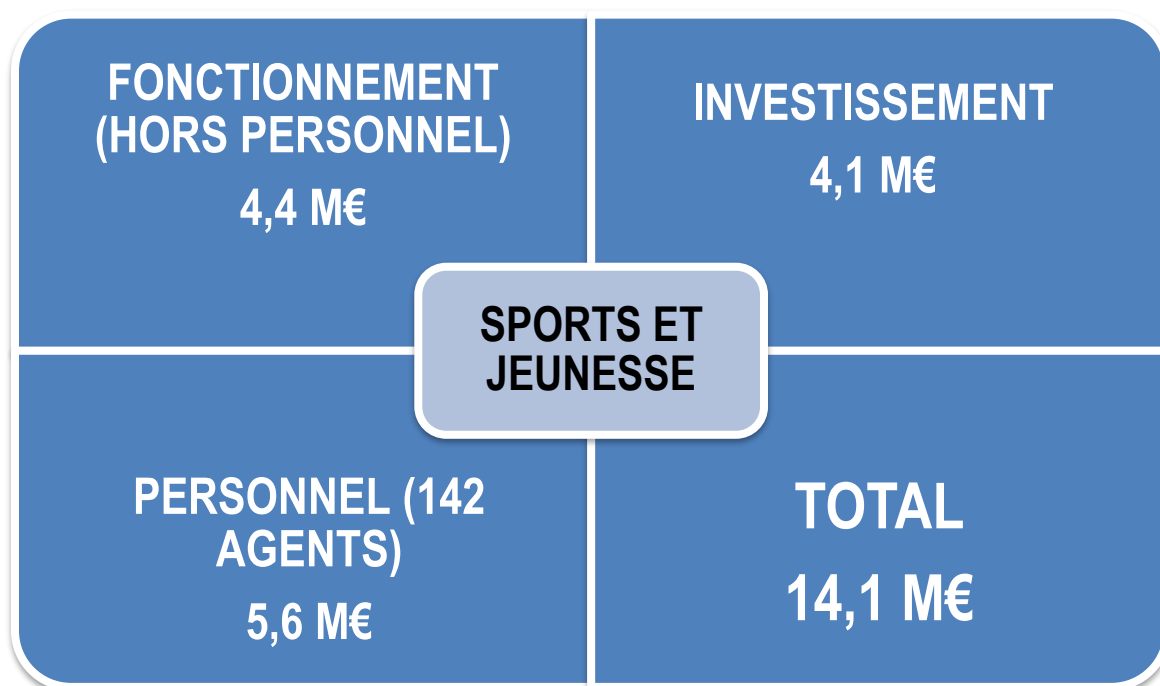
Une AP d'un montant de 5,3 M€ a été ouverte à l'occasion du Budget supplémentaire 2019 afin de mettre en valeur et d'assurer des conditions de conservations optimales des bâtiments inscrits, classés ou à forte valeur patrimoniale de la Ville de Montpellier.

Des travaux sur le patrimoine culturel :

La Ville a consacré **2 M€** en 2019 pour les travaux portant sur notre patrimoine immobilier et mobilier à vocation culturelle. Parmi ceux-ci **0,8 M€** ont été consacrés aux travaux de la promenade du Peyrou (AP : 2,5 M€ prévus pour la restauration des corps de garde, la rénovation des sols, des grilles d'entrée est, de la chaussée de l'avant place et la mise en lumière de la statue de Louis XIV). **0,5 M€** ont également été consacrés en 2019 aux travaux du Pont Vialleton (AP : 2 M€). La Ville a également consacré en 2019 **0,4 M€** pour la rénovation du domaine de Méric (AP : 4,1 M€).



2.4.2. Les sports et la jeunesse



La Ville a consacré 14,1 M€ aux sports et à la jeunesse en 2019.



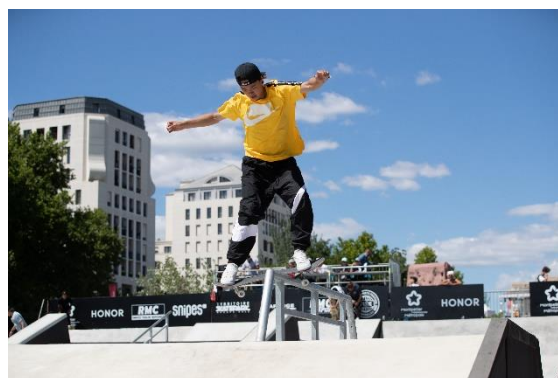
Les investissements sportifs réalisés en 2019 : 3,6 M€

Les investissements consacrés au sport ont représenté **3,6 M€** en 2019. Ils ont notamment porté sur les éléments suivants :

- travaux sur les équipements sportifs : 0,9 M€
- l'accessibilité des bâtiments sportifs : 0,8 M€ (AP totale de 35 M€)
- des travaux dans les stades : 0,7 M€.

Les investissements sportifs réalisés en 2019 : 3,6 M€

- réhabilitation des terrains en synthétique : **0,6 M€** (AP : 2,2 M€, voir ci-dessous)
- travaux du skate-park de Grammont : **0,2 M€** (AP : 5 M€).
- automatisation des accès des installations sportives : **0,1 M€** (AP : 0,5 M€)
- acquisitions de matériel : **0,1 M€**
- équipements extérieurs de proximité : **0,1 M€**





La transformation synthétique des terrains sportifs

La Ville a ouvert en 2019 une nouvelle AP en matière sportive, consacrée à la transformation synthétique de terrains sportifs dans les quartiers Giambrone, Fayard, Astruc et Malla, pour un montant de 2,2 M€. 0,6 M€ de crédits de paiement ont été mobilisés en 2019 sur cette AP.

L'accueil de l'euro volley 2019

Montpellier a accueilli plusieurs matches du 31^e championnat d'Europe de volley-ball en septembre 2019 : les rencontres de la poule A se sont déroulées à l'Arena Sud de France entre le 12 et le 18 septembre. Une subvention de 125 K€ a été versée par la Ville de Montpellier au Comité d'Organisation du Championnat d'Europe de Volleyball en 2019 pour la mise en place de cet événement.



Des manifestations sportives

L'édition 2019 du FISE a eu lieu du 29 mai au 02 juin 2019. Plus de 621 000 spectateurs sont venus assister à la plus grande compétition de sport free-style d'Europe, qui a pris place sur les rives du Lez et devant l'Hôtel de ville. 2000 athlètes professionnels et amateurs de 54 nations différentes sont venus démontrer leur talent sur des équipements spécialement conçus pour l'événement.

La fête des sports 2019 organisée par la Ville et la Métropole le 8 mai a permis aux Montpelliérains de découvrir au parc de la Rauze plus de 70 animations sportives au côté de 60 associations locales au parc Montcalm.





Des nouveaux équipements sportifs

Le terrain multisports des grisettes (agriparc Mas Nouguier) a été inauguré le 11 mai 2019. **0,3 M€** ont été investis par la Ville à ce titre. D'autre part, le premier terrain de beach soccer a été créé en 2019 sur Montpellier : le terrain Gérard Bianchi situé au cœur du complexe sportif de la Rauze, pour un coût de **0,1 M€**.

Des actions en faveur de la jeunesse

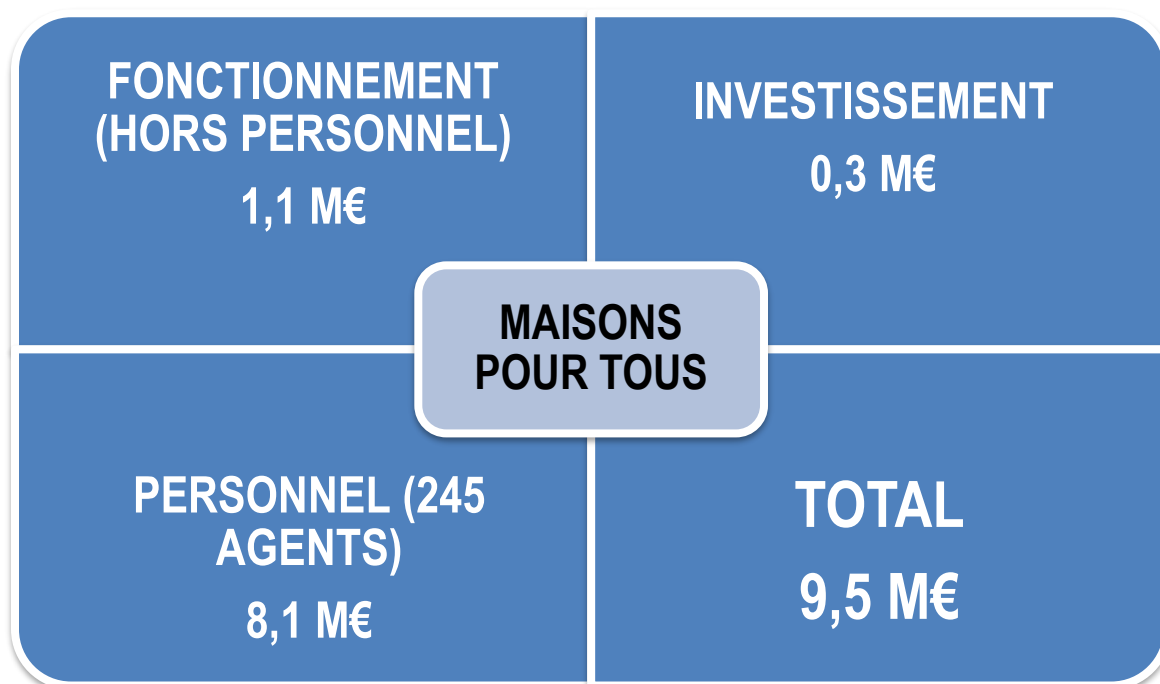
La jeunesse est le cœur battant de la Ville : un habitant sur deux a moins de 34 ans, et Montpellier compte 72 000 étudiants. La Ville de Montpellier propose de nombreux dispositifs d'aides financières à destination des jeunes, afin de les accompagner dans leurs démarches, notamment une aide au permis de conduire, des bourses d'études pour étudier à l'étranger, ainsi que les dispositifs Bourse Initiatives Jeunes (BIJ) et Bourses Animations Jeunes (BAJ) qui offrent un soutien financier aux projets réalisés par des jeunes ou en direction des jeunes.



L'espace jeunesse

L'espace jeunesse est un lieu d'accueil qui dirige et informe les jeunes de 12 à 29 ans, qu'ils soient étudiants, actifs ou demandeurs d'emploi, en leur proposant des aides et conseils pour la rédaction de CV, pour trouver un stage, un emploi... Depuis le 5 septembre 2018 l'espace jeunesse a intégré ses nouveaux locaux à l'hôtel French Tech afin de bénéficier de la synergie avec la Mission locale des jeunes et les startups hébergées sur place.

2.4.3. Les Maisons pour tous



En 1979, "Léo Lagrange", la première Maison pour tous, ouvrait ses portes dans le quartier de La Mosson. En 2018 a été inaugurée "Louis Feuillade", la dernière-née des Maisons pour tous, consacrée aux cultures urbaines et à l'image. Ce réseau municipal, fort de 23 structures, de 23 équipes, a ainsi fêté ses 40 ans d'existence en 2019.

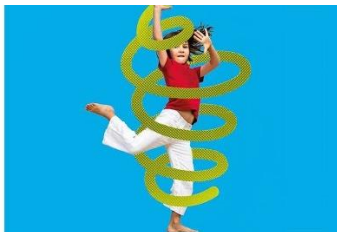
Des lieux d'animations et de rencontres



Les Montpelliérains de toutes générations peuvent découvrir ou pratiquer tout au long de l'année des activités innovantes à tarif gratuit ou accessible et ouvertes à tous sous forme d'ateliers, de stages vacances ou d'événements ponctuels. En 2019, plus de 1800 actions ponctuelles (spectacles, expositions, manifestations festives, AG associatives, carnaval...) se sont déroulées dans les Maisons pour tous et ont accueilli plus de 150 000 participants.

ACTIVITÉS DES MAISONS POUR TOUS 2019/2020

ACTIVITÉS ARTISTIQUES, MUSICALES,
LANGUES ET ALPHABÉTISATION, DANSES,
ACTIVITÉS PHYSIQUES ET DE DÉTENTE....



De nouvelles activités en 2019

Chaque année, de nouvelles activités sont proposées par les Maisons pour tous. En 2019 les Maisons pour tous Georges Brassens, Léo Lagrange, Louis Feuillade, Paul Emile Victor et François Villon se sont associées pour mettre en place Connexions urbaines, un programme d'activités et d'événements élaborés en partenariat avec des associations et des artistes imprégnés de la culture hip-hop. Connexions urbaines illustre la richesse des cultures urbaines dans les domaines de la musique, de la danse, du gaming, de la vidéo, du street-art, du stand-up et du sport.

Des lieux de vie et de solidarité

Chaque semaine, des dizaines de manifestations sont programmées dans tous les quartiers : des concerts, des soirées à thème, des expositions, des spectacles, mais aussi des séances de projections cinéma, des ateliers conte ou lecture, la découverte de langues étrangères. Les Maisons pour tous participent ainsi au vivre-ensemble tout au long de l'année.



2.4.4. La solidarité

14 M€ EN FONCTIONNEMENT

La Ville de Montpellier agit pour répondre aux besoins des Montpelliérains les plus modestes au côté du CCAS et de la Métropole. Elle organise chaque année de nombreuses actions en matière de prévention, de soutien aux droits des citoyens, d'insertion des personnes handicapées ou encore de lutte contre les discriminations. La politique sociale de la Ville vise à accompagner ceux qui sont âgés, en difficulté, à leur apporter un vrai soutien, et ainsi œuvrer au vivre-ensemble.



Lors des olympiades de l'âge d'or qui se sont déroulées le 20 juin 2019, 1300 adhérents ont pu assister à de nombreux jeux et spectacles et découvrir de multiples activités

12,1 M€ de subvention pour le CCAS

La subvention versée au CCAS en 2019 s'est élevée à **12,1 M€**. Les actions du CCAS visent à remédier aux situations de précarité ou de grande difficulté. Il intervient de plus pour mettre en place des actions à destination des seniors ainsi que des lieux de vie. Sept EHPAD sont ainsi gérés par le CCAS, qui anime également le réseau des 17 clubs de l'âge d'Or. Plus de 7000 adhérents participent chaque année aux activités variées proposées par les 17 clubs de l'âge d'or, dont plus d'une centaine sont en accès libre et gratuites.

La Cohésion Sociale : 1,9 M€

En 2019 la Ville de Montpellier a consacré **1,9 M€** en faveur de la cohésion sociale dans toutes ses dimensions. Une majorité de ces crédits sont consacrés au versement de subventions visant à soutenir les partenaires associatifs intervenant en matière cohésion sociale, de lutte contre l'exclusion, de solidarité, ou luttant contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

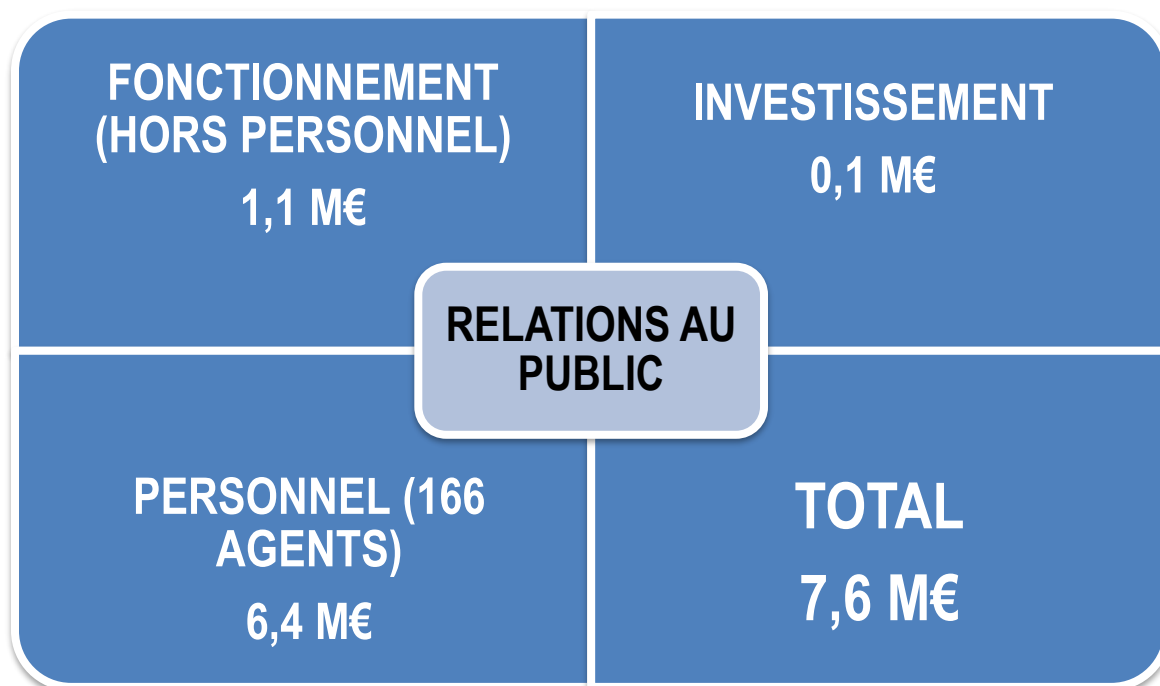




Les actions du Centre d'expérimentations et d'innovation sociale (CEIS)

Structure ayant ouvert ses portes le 18 octobre 2018, le Centre d'expérimentations et d'innovation sociale (CEIS), est un espace collaboratif de mixité sociale géré par le CCAS. Son objectif est de favoriser l'insertion sociale, professionnelle et numérique des Montpellierains. Ses actions sont organisées autour de 4 grands axes : lutter contre la fracture numérique et réduire les risques de ruptures de parcours, soutenir les citoyens dans leurs problématiques budgétaires et dans leur parcours d'insertion et être acteur d'une démarche collective, proposer des actions de prévention pour faciliter l'insertion.

2.4.5. Les relations au public



La Ville de Montpellier accompagne ses concitoyens à chaque étape de leur vie, avec la tenue de l'état civil, l'organisation des élections, des opérations de recensement, la délivrance des cartes d'identité et passeports, la vaccination, les mariages. A ces compétences se sont ajoutées depuis 2017 la gestion des PACS et le changement de prénom.

L'organisation des élections européennes 2019



Les citoyens des 27 Etats membres de l'Union Européenne ont été appelés à élire leurs représentants au Parlement Européen du 23 au 26 mai 2019. En France les élections européennes ont eu lieu au suffrage universel direct à un tour le 26 mai 2019, afin de désigner les 79 députés représentant la France au Parlement européen. La Ville de Montpellier a mis en place 135 bureaux de vote ouverts de 8h à 20h, pour un coût total estimé à 0,15 M€.

Annexes

IV – ANNEXES

PRESENTATION DU CA 2019 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

Annexe n°1- Présentation du CA 2019 selon l'article L2313-1 du CGCT

1 - Eléments de contexte

1.1 – Les opérations réelles et m'épargne

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 300,7 M€ et les recettes réelles de fonctionnement à 354,8 M€. L'épargne brute s'élève ainsi à 54,1 M€, en progression par rapport à 2018 (46 M€). L'épargne nette s'élève à 43 M€ et progresse également par rapport à 2018 (34,8 M€), en grande partie du fait du passage en investissement des attributions de compensation voirie à la suite des travaux de la CLETC.

1.2 – La stabilité des taux d'imposition et le maintien des abattements fiscaux

Les taux de fiscalité sont inchangés en 2019 : 22,49% pour la taxe d'habitation, 31,18% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 112,71% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

De plus, les abattements fiscaux facultatifs ont été maintenus en 2019, afin d'entraîner des allègements fiscaux pour les foyers montpelliérains les plus modestes.

1-3 – La dette et la capacité de désendettement de la Ville

L'encours de dette de la Ville de Montpellier s'établit à 193,7 M€ au 31 décembre 2019, et est inférieur de 37% à celui des collectivités de taille comparable. La capacité de désendettement s'établit à 3,7 ans en 2019 (4 ans en 2018). La Ville présente un niveau de dette soutenable (dans le cadre des contrats financiers avec l'Etat, seules les collectivités dont le ratio de désendettement est supérieur à 12 années sont soumises à des objectifs de réduction de leur encours de dette).

1.4 – Un dynamisme démographique du territoire nécessitant des nouveaux équipements

Sur les 4 derniers recensements connus, la Ville de Montpellier a vu sa population croître de 268 244 à 286 098 habitants, soit + 17 854 habitants.

Ce solde démographique de 4000 nouveaux habitants chaque année doit s'accompagner d'une offre de services publics adaptés. Les opérations pluriannuelles prennent en compte cette exigence, notamment en inscrivant de nouvelles Autorisations de programme (AP) pour la création de nouveaux groupes scolaires.

2 - Thématiques du budget

Les réalisations de l'année 2019 s'inscrivent dans quatre grandes thématiques:

- L'éducation et l'enfance : la Ville a consacré 30% de son budget réel à cette thématique.
- Le cadre de vie, comprenant les actions réalisées en matière de renouvellement et de développement urbain, d'environnement et de développement durable, de coopération internationale et d'attractivité commerciale
- La sécurité, la propreté et l'hygiène
- La culture, le sport, la jeunesse et la proximité.

3 - Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

3.1 - Recettes réelles de fonctionnement (en M€)

Fiscalité directe	205,5
Fiscalité indirecte (dont FPIC)	19,4
Atténuations de charges	1,7
Dotations et compensations	79,9
FCTVA (fonctionnement)	0,3
Produit des services et du domaine	31,3
Subventions et participations	14,4
Reprises sur provisions	0,4
Recettes exceptionnelles	2,0
Total	354,8

3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement (en M€)

Personnel	173,0
Fonctionnement courant	62,6
Attribution de compensation	34,7
Subventions de fonctionnement	24,8
Dépenses exceptionnelles	0,1
Charges financières	3,5
Provisions	2,1
Total	300,7

3.3 – Recettes réelles d'investissement (en M€)

Autres recettes	0,6
Avances infra annuelle	11,7
FCTVA et TA	7,1
Recours à l'emprunt	42,0
CLTR	7,0
Résultat de fonctionnement capitalisé	29,3
Subventions d'équipement	7,7
Total	105,3

3.4 – Dépenses réelles d'investissement (en M€)

Avances infra annuelles	13,5
Capital de la dette	11,0
Remboursement anticipé de capital	11,6
Dépenses d'équipement	79,9
ACI	10,5
CLTR	10,0
Reversement et participations PUP	2,7
Total	139,1

4 - Montant du budget consolidé

Le montant du Compte administratif 2019 s'élève à **508,7 M€** en recettes et **491,2 M€** en dépenses. Le solde des reports est de -3,4 M€.

Le résultat brut s'établit ainsi à 17,5 M€ et le résultat net à 14,1M€.

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les créations et variations d'Autorisations de Programme (AP) significatives sur 2019 sont retracées ci-après :

Numéro d'AP	Intitulé de l'AP	Chap.	Montant de l'AP initiale	Variation d'AP 2019	AP totale au CA 2019	CP réalisés 2019
2013I02	RENOVATION ECOLES DAVILER / KERGOMARD	902	1 300 000	-22 340	1 277 660	0
2013I22	PRU CEVENNES	905	18 482 136	1 331 875	19 814 011	2 260 000
2013P01	ECOLE BEETHOVEN -LES GRISSETTES	902	6 733 756	-174 619	6 559 137	0
2013P20	ZAC NOUVEAU ST ROCH PARKING	905	17 000 000	-17 000 000	0	0
2014I01	ECOLES FIGUIER BERT HUGO	902	2 460 000	-147 112	2 312 888	0
2014I05	EXTENSION VIDEO PROTECTION	901	2 450 000	400 000	2 850 000	332 733
2015I02	VESTIAIRE STADE GRAMMONT	903	1 150 000	-1 288	1 148 712	0
2015P09	GROUPE SCOLAIRE OVALIE 2	902	12 552 000	-500 000	12 052 000	630 081
2016I02	ECOLE PAPE CARPANTIER	902	4 500 000	350 000	4 850 000	3 212 336
2016I04	FRENCH TECH	900	953 989	576 000	1 529 989	579 560
2016P02	ANRU 2	905	610 000	485 000	1 095 000	191 233
2016P08	BD NINA SIMONE PHASE 2	905	9 189 000	-349 000	8 840 000	0
2016P09	INTERFACE HABITAT 3M SERM	905	1 271 190	296 000	1 567 190	295 966
2017P14	GS 2021 ZAC RESTANQUE	902	11 000 000	3 380 000	14 380 000	583 995
2018I02	SKATE PARK DE GRAMMONT	903	4 123 000	877 700	5 000 700	151 162
2018I04	RENOVATION PDS COUBERTIN	903	4 000 000	1 150 000	5 150 000	41 472
2018P07	RIVE GAUCHE EQUIPEMENTS PUBLICS	905	8 100 000	-900 000	7 200 000	1 620 000
2018P09	GS ARMSTRONG BON	902	1 800 000	450 000	2 250 000	11 520
2018P10	GS CONDORCET	902	800 000	-500 000	300 000	179 872

Au 31/12/2019, le reste à financer de l'ensemble des AP votées s'établit à 459 M€. Les CP mandatés en 2019 s'établissent à 51,7 M€.

6 - Niveau de l'Épargne Brute et de l'Épargne Nette

L'épargne brute s'élève à 54 M€, l'épargne nette (hors opérations exceptionnelles) à 43 M€. Le calcul est le suivant :

Chaîne de l'épargne en M€	CA 2019
Recettes de fonctionnement	354,8 M€
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	297,3 M€
EPARGNE DE GESTION	57,5 M€
- Intérêts	3,5 M€
EPARGNE BRUTE	54,0 M€
- Remboursement du capital de la dette (hors remboursement anticipé de capital à 11,6 M€)	11,0 M€
EPARGNE NETTE	43,0 M€

7 - Niveau d'endettement

Le capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 193,7 M€. Ce résultat est issu de l'extinction normale de la dette et de recours à l'emprunt à hauteur de 42 M€ en 2019 (ainsi que 7 M€ au titre d'un Contrat Long Terme Renouvelable).

Le taux moyen de la dette a légèrement augmenté en 2019. Les emprunts sont tous répartis en Classe 1A présentant un couple "risque Structure/Sous-jacent" minimum. La dette est composée à 52% de taux fixes et à 48% de taux variables. L'encours de dette par habitant est inférieur de 37% à celui des communes de notre strate.

Les retours du secteur bancaire montrent la grande confiance dont bénéficie le financement de la Ville de Montpellier : 100% des établissements consultés répondent aux appels d'offre.

Encours	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019
DETTE GLOBALE	182,2 M€	198,7 M€
TAUX MOYEN	1,86%	1,64 %
DUREE RESIDUELLE	15 ans et 2 mois	14 ans et 7 mois
Encours à taux fixe	90,9 M€ soit 50%	100,7 M€ soit 51%
avec un taux moyen de	3,26%	2,97 %
encours à taux variable	91,3 M€ soit 50%	97,9 M€ soit 49%
avec un taux moyen de	0,44%	0,30%

8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit à 3,7 ans en 2019 et se calcule ainsi :
Capacité de désendettement = 198,7 M€ (encours de dette) / 54 M€ (épargne brute)

9 - Niveau des taux d'imposition

Les taux de fiscalité sont inchangés en 2019 :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 31,18%
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 112,71 %

10 - Principaux ratios

Les principaux ratios de la Collectivité sont les suivants en 2019 :

Principaux ratios	Valeurs 2019
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1051 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1240 €
Dépenses d'équipement brut / population	316 €
Encours de dette / population	694€
Dotation Globale de Fonctionnement / population	243 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,53 %
Effort fiscal	1,62
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	87,85%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	25,5 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	56,0 %
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	15,2 %

11 - Dépenses de personnel

La masse salariale s'établit au compte administratif 2019 à **173,0 M€**. Elle enregistre une évolution de +0,3% par rapport à 2018 (172,5 M€). Le processus de mutualisation des effectifs entre la Ville de Montpellier et la Métropole a continué en 2019, et a concerné la direction des moyens généraux et des bâtiments au 1^{er} janvier.

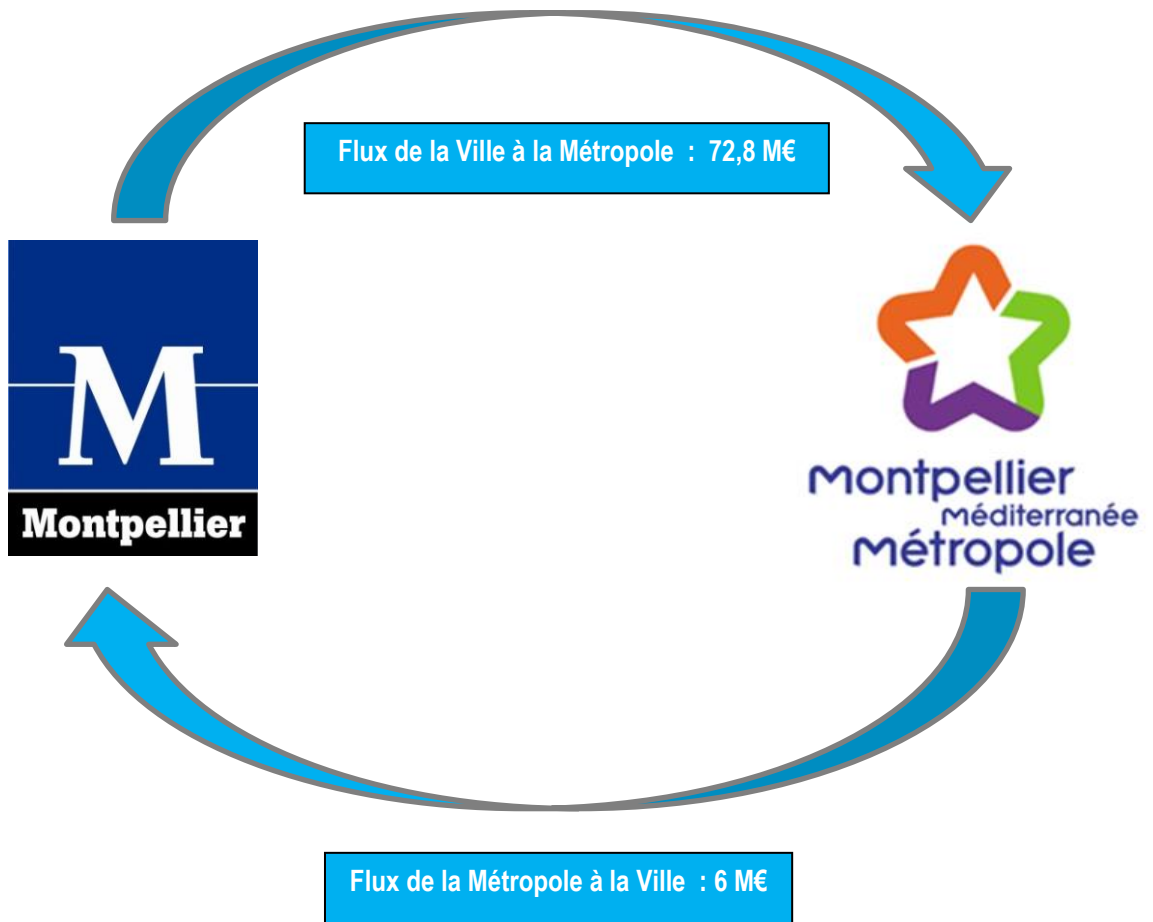
Annexe n°2 : Miroir budgétaire Ville centre/ Métropole

Flux de la Ville à la Métropole

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2019 de référence	Montant 2019 de dépenses Budget Ville	Montant 2019 de recettes Budget 3M	Solde	Notes
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	10 501 744,17	10 501 744,17	10 501 744,17	-	Cf rapports CLETC
	Fonds de concours Métropole	Convention de gestion	-	4 531 642,65	-	4 531 642,65	Ligne équilibrée sur les exercices 2018 et 2019
	Participations PUP PAE	Convention de gestion	1 839 147,00	1 839 147,00	1 839 147,00	-	
	Enfouissement lignes hte tension Port Marianne (AP)	Convention de gestion	2 952 329,00	2 952 329,00	2 952 329,00	-	
	Remboursement travaux cours d'eau	Convention de gestion	30 302,99	30 302,99	30 302,99	-	
	PNRU Cévennes-Mosson (AP Ville)	Protocole de préfiguration du nouveau projet de renouvellement urbain	191 232,92	191 232,92	191 232,92	-	
Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	34 206 220,29	34 206 220,29	34 206 220,29	-	Cf rapport CLETC
	Remboursement frais entretien cours d'eau de Mtp (désembellissement berges) et éclairage public parcs et jardins	Convention de gestion	870 415,52	870 415,52	958 977,22	395 561,18	Ligne équilibrée entre 2016 et 2019
					-		
					306 999,48		
	Remboursement frais énergie bâtiments Olympie, Mosson, Pitot, Nakache, Neptune, Mosson	Convention de gestion	78 654,32	78 654,32	111 313,66	32 659,34	Ligne équilibrée entre 2018 et 2019
	Remboursement de frais archives municipales et bibliothèque Paul Langevin	Convention de mise à disposition	89 102,43	89 102,43	228 829,00	-	
		Convention de gestion	139 726,57	139 726,57			
	Redevance spéciale ordures ménagères		652 285,40	1 281 345,00	652 285,40	-	629 059,60
Reversement recette FPS à la Métro		329 918,24	329 918,24	329 918,24	-		
Refacturation de personnel : services communs, mises à disposition descendantes, frais de structure et frais de support	Convention de service commun	15 740 514,06	15 740 514,06	15 783 622,13	43 108,07		
TOTAL			67 621 592,91	72 782 295,16	68 092 921,50	- 4 689 373,66	
Dont investissement			15 514 756,08	20 046 398,73	15 514 756,08	- 4 531 642,65	
Dont Fonctionnement			52 106 836,83	52 735 896,43	52 578 165,42	- 157 731,01	

Flux de la Métropole à la Ville

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2019 de référence	Montant 2019 de recettes Budget Ville	Montant 2019 de dépenses Budget 3M	Solde	Notes
Investissement	Habitat 3M SERM et SA3M (AP)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	293 500,00	550 190,00	112 500,00	437 690,00	Ligne équilibrée entre 2018 et 2019
	Remboursement travaux de plantation	Convention de gestion	513 842,85	513 842,85	513 842,85	-	
	remboursement travaux corbeilles à papier	Convention de gestion	59 750,70	59 750,70	130 680,90	70 930,20	Ligne équilibrée entre 2018 et 2019
Fonctionnement	Remboursement des charges énergie : réserves musée Fabre et Théâtre HTH, bâtiments sportifs	Convention de mutualisation	356 148,83	363 921,64	112 342,97	-7 772,81	Lignes équilibrées entre 2018 et 2019
		Convention de gestion			46 939,09		
		Convention de gestion			92 793,94		
		Convention de gestion			96 056,64		
		Convention de gestion			8 016,19		
	Remboursement travaux espaces verts	convention de gestion	1 064 536,58	1 064 536,58	1 374 056,11	309 519,53	Ligne équilibrée entre 2018 et 2019
	Remboursement collecte halles et marchés		550 454,49	550 454,49	1 574 809,75	1 024 355,26	Ligne équilibrée entre 2017, 2018 et 2019
	remboursement taxe foncière 3M		232 870,00	232 870,00	232 870,00	-	
	Loyer french tech 3M	Convention d'occupation du domaine public	216 000,00	216 000,00	216 000,00	-	
	Remboursement entretien véhicules 3M (parc Auto)	Convention de gestion	236 015,09	236 015,09	202 332,60	8 922,26	Ligne équilibrées entre 2017, 2018 et 2019
					24 760,23		
					-		
-							
-							
Refacturation de personnel : services communs, mises à disposition ascendantes, frais de structure et de support	Convention de service commun	2 189 927,89	2 189 927,89	2 189 927,89	-		
TOTAL			5 713 046,43	5 977 509,24	6 927 929,16	950 419,92	
Dont Investissement			867 093,55	1 123 783,55	757 023,75	- 366 759,80	
Dont Fonctionnement			4 845 952,88	4 853 725,69	6 170 905,41	1 317 179,72	



Annexe n°3 : Etat des mutualisations

Service commun	Date délib 3M	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste	3M	Ville	CCAS
DGS	18/12/2014	17/12/2014	Convention de création d'un SC de DGS	Directeur Général des Services	janv.-15	50%	50%	
DGS	14/04/2016	31/03/2016	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	DGAS DT	juin-16	80%	20%	
				DGAS DPMAP		50%	50%	
				DGAS SVE		30%	70%	
				DGAS DAGF		50%	50%	
				DGAS CS		50%	50%	
				DGAS CS				
				DGAS SPET		90%	10%	
				DGAS DDEEI		70%	30%	
				Directeur du PRHRS		50%	50%	
				Directeur du PRHRS		50%	50%	
				Responsable mission Projet managérial		50%	50%	
				Responsable mission dialogue public		50%	50%	
Responsable mission Coordination interne et vie de l'intercommunalité	50%	50%						
DGS	26/07/2017	20/07/2017	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	Directeur du Pôle Jeunesse et Sport	août-17	50%	50%	
				Responsable mission Projet managérial				
DGS	20/12/2017	01/02/2018	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	DGAS DDADT	juin-16	57,76%	42,24%	
				DGAS Adjoint DDADT	mars-18			
DGS	20/09/2018	27/06/2018	Convention de service commun Direction Générale			51%	49%	
Direction de Cabinet	05/02/2015	19/02/2015	Convention de création d'un SC de Direction de Cabinet	Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	

Service commun	Date délib 3M	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste	3M	Ville	CCAS
Direction de Cabinet	31/03/2015	30/03/2015	Convention de création d'un SC de Direction de Cabinet	Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
				Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
				Chef de Cabinet	avr.-15	50%	50%	
Direction de Cabinet	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun Direction du Cabinet	Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
				Chef de Cabinet	avr.-15	50%	50%	
Direction de Cabinet	26/05/2016	28/04/2016	Convention de création d'un SC de Chauffeurs du cabinet	Chauffeurs du cabinet	juil.-16	37,50%	62,50%	
Direction de Cabinet	20/09/2018	27/09/2018	Convention de création d'un SC de Chauffeurs du cabinet	Chauffeurs du cabinet	juil.-16	32%	68%	
Coordination des relations presse	29/06/2015	18/06/2015	Convention de création d'un SC de coordination des relations presse	Responsable des relations presse	juil.-15	50%	50%	
Direction des relations presse	14/12/2016	15/12/2016	Convention de service commun Direction des relations presse	DIRECTION DES RELATIONS PRESSE	mars-17	44%	56%	
Direction des relations presse	18/10/2018	25/10/2018	Convention de service commun Direction des relations presse	DIRECTION DES RELATIONS PRESSE	mars-17	35%	65%	
Direction de la communication	05/02/2015	19/02/2015	Convention de création d'un SC de Direction de la communication	Directeur du SC de la communication	juin-15	50%	50%	
Direction de la communication	14/12/2016	15/12/2016	Convention de SC Direction de la communication	DIRECTIONS DE LA COMMUNICATION	mars-17	45%	55%	
Direction de la communication	18/10/2018	25/10/2018	Convention de SC Direction de la communication	DIRECTIONS DE LA COMMUNICATION	mars-17	49%	51%	
Direction du protocole et de l'événementiel	28/04/2015	29/04/2015	Convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Directeur du SC Protocole et événementiel	juin-15	50%	50%	

Service commun	Date délib 3M	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste	3M	Ville	CCAS
Direction du protocole et de l'événementiel	29/06/2015	18/06/2015	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Directeur adjoint du protocole et de l'événementiel au sein du SC	juil.-15	50%	50%	
Direction du protocole et de l'événementiel	16/12/2015	17/12/2015	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Coordinateur logistique à la direction du protocole / Chef cuisinier	janv.-16	50%	50%	
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
Service protocole et accueil	31/05/2018	26/06/2018	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel Service protocolaire	Responsable du service protocole et accueil	juil.-18	50%	50%	
				Coordinateur logistique à la direction du protocole / Chef cuisinier				
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
Service protocole et accueil	20/09/2018	27/06/2018	Convention de service commune Service protocole et accueil	SERVICE PROTOCOLE ET ACCUEIL	oct.-18	29%	71%	
Direction des AJCP	21/07/2016	20/07/2016	Convention de création d'un service commun de direction des affaires juridiques et de la commande publique	Directeur du SC des affaires juridiques et de la commande publique	août-16	50%	50%	
Direction des AJCP	20/09/2018	27/09/2018	Convention de Service commune DAJCP	DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE	oct.-18	60%	40%	
Secrétariat général	25/10/2016	20/10/2016	Convention de création d'un service commun du Secrétariat général	Directrice du Secrétariat général	nov.-16	50%	50%	

Service commun	Date délib 3M	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste	3M	Ville	CCAS
Secrétariat général	02/11/2017	03/11/2017	Avenant à la convention de création d'un service commun de Direction du Secrétariat général	Directrice du Secrétariat général	nov.-16	50%	50%	
				Chargée de mission au sein du secrétariat général	déc.-17			
				Assistante de direction du secrétariat général	déc.-17			
				SERVICE COURRIER	janv.-18	19%	81%	
Secrétariat général	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun Direction du secrétariat général	SG + COURRIER		24%	76%	
Secrétariat général	18/12/2019	19/12/2019	Convention de service commun Direction du secrétariat général	SG + COURRIER + Service des assemblées	janv.-20	31%	69%	
Culture	28/04/2015	29/04/2015	Convention de création d'un SC de direction de la culture	Directeur du service commun de la culture	juin-15	50%	50%	
Culture	27/11/2017	23/11/2017	Avenant à la convention de création d'un service commun de Direction de la Culture	Directeur + 11 postes 3M + 21 postes V	janv.-18	36,35%	63,65%	
Culture	18/10/2018	25/10/2018	Convention de service commun Direction de la Culture	Directeur + 11 postes 3M + 21 postes V	janv.-18	53%	47%	
Attractivité, tourisme et relations internationales	14/12/2016	15/12/2016	Convention de création d'un SC de direction de l'attractivité, du tourisme et des relations internationales	Directrice de l'attractivité du tourisme et des RI	janv.-17	50%	50%	
Attractivité, tourisme et relations internationales	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun de direction de l'attractivité, du tourisme et des relations internationales	Directrice de l'attractivité du tourisme et des RI	janv.-17	50%	50%	
Relations internationales	18/12/2019	21/11/2019	Avenant à la convention de service commun de la Direction des Relations Internationales	Responsable Administratif et comptable	janv.-20	50%	50%	

Service commun	Date délib 3M	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste	3M	Ville	CCAS
Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	29/03/2017	30/03/2017	Convention de SC Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	PRHRS	mai-17	35%	65%	
Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun PRHRS	PRHRS	mai-17	37%	63%	
Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	18/10/2018	25/10/2018	Convention de service commun PRHRS	PRHRS + Coordinatrice administrative	nov.-18			
Développement et Aménagement Durables du Territoire	27/11/2017	23/11/2017	Convention de création d'un SC Département du Développement et de l'Aménagement Durables du Territoire	DDADT	janv.-18	57,76%	42,24%	
Développement et Aménagement Durables du Territoire	20/09/2018	27/09/2018	Convention de SC Département du Développement et de l'Aménagement Durable du Territoire	DDADT	janv.-18	57%	43%	
Direction des Finances	20/12/2017	01/02/2018	Convention de création d'un SC de direction des Finances	Directeur du service commun des Finances	mars-18	50%	50%	
Direction des Finances	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun Direction des finances	DF	oct.-18	52%	48%	
Solidarité et Vivre ensemble	20/12/2017	01/02/2018	Convention de création d'un SC de département Solidarité et vivre ensemble	DGAS Département Solidarité et Vivre ensemble	mars-18	5%	15%	80%
DOEE	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun DOEE	DOEE	oct.-18	51%	49%	
DCGE	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun DCGE	DCGE	oct.-18	51%	49%	
DMGB	03/12/2018	28/11/2018	Convention de service commun DMGB	DMGB	janv.-19	50%	50%	

Annexe n°4 : Bilan annuel de gestion de la dette

Informations relatives à la gestion de la dette

La gestion active de la dette consiste pour une collectivité à établir une stratégie permettant de porter l'action que l'autorité municipale met en œuvre dans les meilleures conditions possibles, notamment en mobilisant le montant de financement strictement nécessaire et en se fixant un objectif de coût et de risque minimaux.

Ainsi, dès 2009 la Ville de Montpellier, précurseur en ce domaine, s'est dotée d'un règlement intérieur par Délibération n° 2009-214 du 22 juin 2009 dont l'un des axes primordiaux a été de définir une position claire par rapport aux produits structurés, qui se sont avérés toxiques et pénalisants pour certaines collectivités.

Ce règlement a fait l'objet d'une actualisation en 2018 : document de référence pour les services comme pour les élus ou les citoyens, ce nouveau Règlement budgétaire et financier sur la gestion pluriannuelle des investissements et la dette, uniformisé à l'échelle de la Ville de Montpellier et de Montpellier Méditerranée Métropole, formalise les règles de gestion interne, dans le respect du cadre juridique en vigueur.

Il a pour objectif principal d'améliorer la lisibilité des budgets en détaillant la gestion et le suivi des grandes opérations d'investissement engagées sur notre territoire:

- Pour les dépenses, au travers de la gestion en Autorisations de Programmes Crédits de Paiements (APCP),
- Pour les recettes, au travers de la gestion active, transparente et responsable de la dette.

A ce titre, une information synthétique sur la dette de la Ville de Montpellier est proposée au Conseil Municipal à l'occasion du Compte Administratif 2019, au travers des éléments de bilan ci-après (arrêtés à la date du 31/12/2019) :

BILAN ANNUEL DE GESTION DE DETTE AU 31/12/2019

Encours de dette au 31/12/2019 :

198 652 117,87 €

Produits structurés :

Néant

Pour mémoire, depuis 2009, Règlement intérieur "Produits structurés et gestion de la dette" (Délibération n° 2009-214 du 22 juin 2009) actualisé en 2018, Règlement budgétaire et financier sur la gestion pluriannuelle des investissements et de la dette (Délibération du 20 juin 2018)

Article 2 : le Conseil Municipal limite la possibilité de recourir aux emprunts bancaires aux zones 1A et 2B de la Charte GISSLER.

Pour mémoire : données CA 2018

182 251 217,75 €

Taux moyen de la dette : 1,89%

Taux moyen de la dette : 1,86%

Annuité de 2019 : 14,0 M€ en capital

3,3 M€ en intérêts

Annuité de 2018 : 10,8 M€ en capital

3,5 M€ en intérêts

Y compris remboursement anticipé

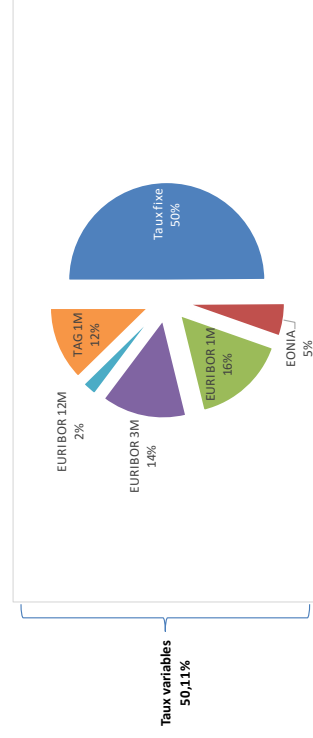
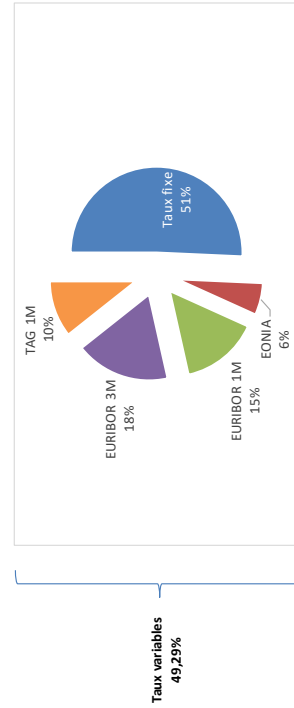
Y compris remboursement anticipé

14,5 M€ en capital

Impact estimé d'une hausse de 1 point sur les taux variables : + 0,7 M€ d'intérêts sur l'annuité

+ 0,8 M€ d'intérêts sur l'annuité

Répartition par type de taux :



Principaux index du marché monétaire servant de référence au calcul des taux variables :

- **EONIA** (European Overnight Index Average) : taux de rémunération des dépôts interbancaires du jour. C'est l'un des deux taux de référence du marché monétaire de la zone euro, avec le taux Euribor qui lui couvre les durées allant d'1 semaine à 1 an

- **EURIBOR** (EURO InterBank Offered Rate) **1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois** : taux monétaire pour la zone Euro. Un taux monétaire est un taux court-terme (inférieur à un an), pour un mois, Euribor 12 mois pour 1 an). Le taux Euribor définit le coût de l'argent pour différentes durées (par exemple Euribor 1 mois)

- **TAG** (Taux Annuel Glissant) **1 mois, 3 mois, 6 mois** : Il est égal à la capitalisation sur des périodes de 1 à 12 mois des moyennes arithmétiques mensuelles de l'EONIA

2019 : LES ELEMENTS SPECIFIQUES DU BILAN DE LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

LES NOUVEAUX EMPRUNTS : 15 M€

- * Emprunt de 10 M€ auprès de la SOCIETE GENERALE sur 20 ans en taux fixe de 0,6 % (n° 1901)
- * Emprunt de 5 M€ auprès de la BANQUE POSTALE sur 20 ans sur EURIBOR 12M + 0,5% (n° 1905)
- * Tirage de 7 M€ auprès de DEXIA CREDIT LOCAL sur EONIA +0,12 % équivalent à 0% car l'EONIA est négatif actuellement. (n° 793 LTR)

La Ville de Montpellier a encore la chance de bénéficier dans son encours d'un emprunt facilitant la gestion de la dette : il s'agit du Crédit Long Terme Renouvelable (CLTR), appelé aussi emprunt revolving. Ce produit allie emprunt de long terme et ouvertures de droits de tirage comparables à une ligne de trésorerie. Les principaux avantages de ce produit sont de piloter l'emprunt et sa durée en articulant les besoins structurels budgétaires et les besoins ponctuels de trésorerie, limitant ainsi les frais financiers, en s'assurant une capacité de réaction très rapide, à des conditions financières exceptionnelles compte tenu des marges négociées lors de la contractualisation. Outil efficace de pilotage concomitant du fonds de roulement et des résultats du Compte Administratif dans un souci d'optimisation du couple dette-trésorerie, c'est dans ce cadre qu'est intervenu le tirage de 7 M€.

LES OPERATIONS DE REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION :

11,6 M€

- * Remboursement d'un capital de 2,1 M€ le 25/09/2019 auprès de la CAISSE D'EPARGNE sur EURIBOR 1 mois + 1,07% sans indemnité. (n° 12006.3)
- * Remboursement d'un capital de 2,8 M€ le 25/09/2019 auprès de la CAISSE D'EPARGNE sur EURIBOR 1 mois + 1,07% sans indemnité. (n° 12006.4)
- * Remboursement d'un capital de 2,8 M€ le 25/09/2019 auprès de la CAISSE D'EPARGNE sur EURIBOR 1 mois + 1,07% sans indemnité. (n° 12006.5)
- * Remboursement d'un capital de 4,0 M€ le 01/07/2019 auprès de la SFIL sur EURIBOR 12 mois + 1,47% avec 0,16M€ d'indemnités (n° 13002)

Les liquidités disponibles (notre trésorerie) ne sont pas rémunérées. Le désendettement constitue donc le meilleur placement de celles-ci, sous réserve d'une capacité de remboursement structurelle et de frais de remboursements limités. Le choix de rembourser est donc opéré en ciblant en priorité des contrats à marge élevée et sans indemnité. Sur cette opération, la Ville a remboursé quatre prêts présentant une marge élevée, dont trois ne comportant aucune indemnité.

CHIFFRES CLES

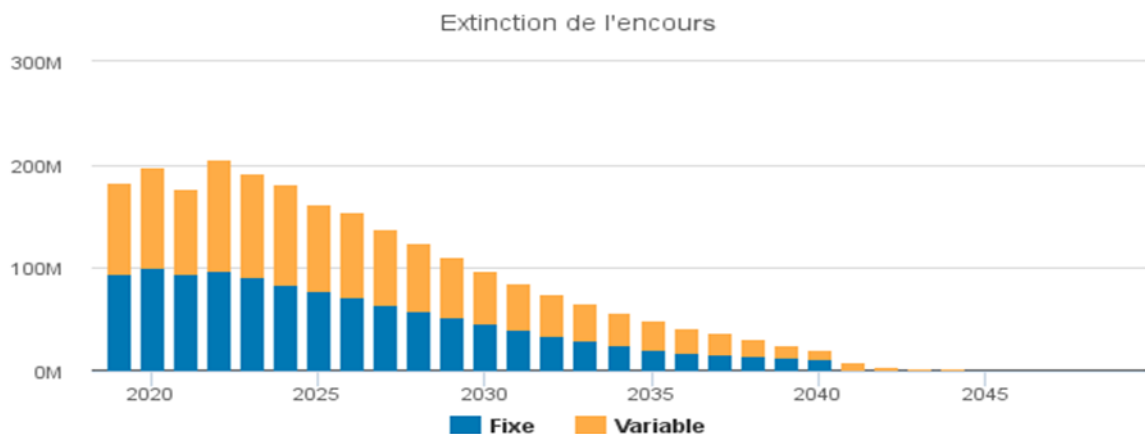
	AU 31/12/2018		AU 31/12/2019	
DETTE GLOBALE	182,2 M€		198,7 M€	
TAUX MOYEN	1,86%		1,89%	
DUREE RESIDUELLE MOYENNE	15 ans et 2 mois		14 ans et 5 mois	
<i>Encours à taux fixe</i>	90,9 M€	50%	100,8 M€	51%
avec un taux moyen de	3,26%		2,97%	
<i>Encours à taux variable</i>	91,3 M€	50%	97,9 M€	49%
avec un taux moyen de	0,44%		0,30%	

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/2019

La colonne « Tirage » reprend les mobilisations de financement réalisées en 2019 (cf. Les nouveaux emprunts ci-dessus).
 La colonne « RA avec flux » correspond au Remboursement Anticipé de dette opéré par la ville.

Exer.	Encours début	Tirage	Annuité	Intérêts	Capital	
					Amort.	RA avec flux
2019	182 251 217,75 €	49 000 000,00 €	36 024 911,55 €	3 270 528,34 €	10 957 433,72 €	21 641 666,16 €
2020	198 652 117,87 €	5 000 000,00 €	14 429 140,77 €	3 221 674,81 €	11 207 465,96 €	0,00 €
2021	177 444 651,91 €	40 000 000,00 €	14 743 067,32 €	2 962 657,54 €	11 780 409,78 €	0,00 €
2022	205 664 242,13 €	0,00 €	15 878 708,57 €	2 867 967,42 €	13 010 741,15 €	0,00 €
2023	192 653 500,98 €	2 500 000,00 €	15 713 661,33 €	2 655 496,04 €	13 056 665,29 €	0,00 €
2024	182 096 835,69 €	2 500 000,00 €	15 699 194,44 €	2 498 772,82 €	13 200 421,62 €	0,00 €
2025	161 396 414,07 €	0,00 €	12 672 772,15 €	2 328 937,30 €	10 343 834,85 €	0,00 €
2026	154 052 579,22 €	0,00 €	15 513 293,17 €	2 119 157,46 €	13 394 135,71 €	0,00 €
2027	137 658 443,51 €	0,00 €	15 369 333,08 €	1 911 380,42 €	13 457 952,66 €	0,00 €
2028	124 200 490,85 €	0,00 €	14 748 464,70 €	1 715 165,22 €	13 033 299,48 €	0,00 €
2029	111 167 191,37 €	0,00 €	14 583 281,39 €	1 536 963,13 €	13 046 318,26 €	0,00 €
2030	98 120 873,11 €	0,00 €	13 619 727,34 €	1 344 590,28 €	12 275 137,06 €	0,00 €
2031	85 845 736,05 €	0,00 €	11 651 968,01 €	1 147 543,28 €	10 504 424,73 €	0,00 €
2032	75 341 311,32 €		10 872 374,62 €	954 852,70 €	9 917 521,92 €	
2033	65 423 789,40 €	0,00 €	9 405 641,94 €	768 786,02 €	8 636 855,92 €	0,00 €
2034	56 786 933,48 €	0,00 €	8 264 234,83 €	621 608,86 €	7 642 625,97 €	0,00 €
2035	49 144 307,51 €	0,00 €	7 258 422,40 €	497 584,02 €	6 760 838,38 €	0,00 €
2036	42 383 469,13 €	0,00 €	6 032 848,86 €	402 878,19 €	5 629 970,67 €	0,00 €
2037	36 753 498,46 €	0,00 €	5 886 285,64 €	328 009,86 €	5 558 275,78 €	0,00 €
2038	31 195 222,68 €	0,00 €	5 590 200,39 €	256 954,49 €	5 333 245,90 €	0,00 €
2039	25 861 976,78 €	0,00 €	4 345 934,68 €	196 313,99 €	4 149 620,69 €	0,00 €
2040	21 712 356,09 €	0,00 €	13 533 045,95 €	162 297,39 €	13 370 748,56 €	0,00 €
2041	8 341 607,53 €	0,00 €	3 277 963,72 €	72 979,24 €	3 204 984,48 €	0,00 €
2042	5 136 623,05 €	0,00 €	1 610 908,02 €	47 427,38 €	1 563 480,64 €	0,00 €
2043	3 573 142,41 €	0,00 €	1 178 695,10 €	32 361,57 €	1 146 333,53 €	0,00 €
2044	2 426 808,88 €	0,00 €	707 126,64 €	22 450,35 €	684 676,29 €	0,00 €
2045	1 742 132,59 €	0,00 €	642 590,55 €	16 905,29 €	625 685,26 €	0,00 €
2046	1 116 447,33 €	0,00 €	540 684,43 €	11 613,89 €	529 070,54 €	0,00 €

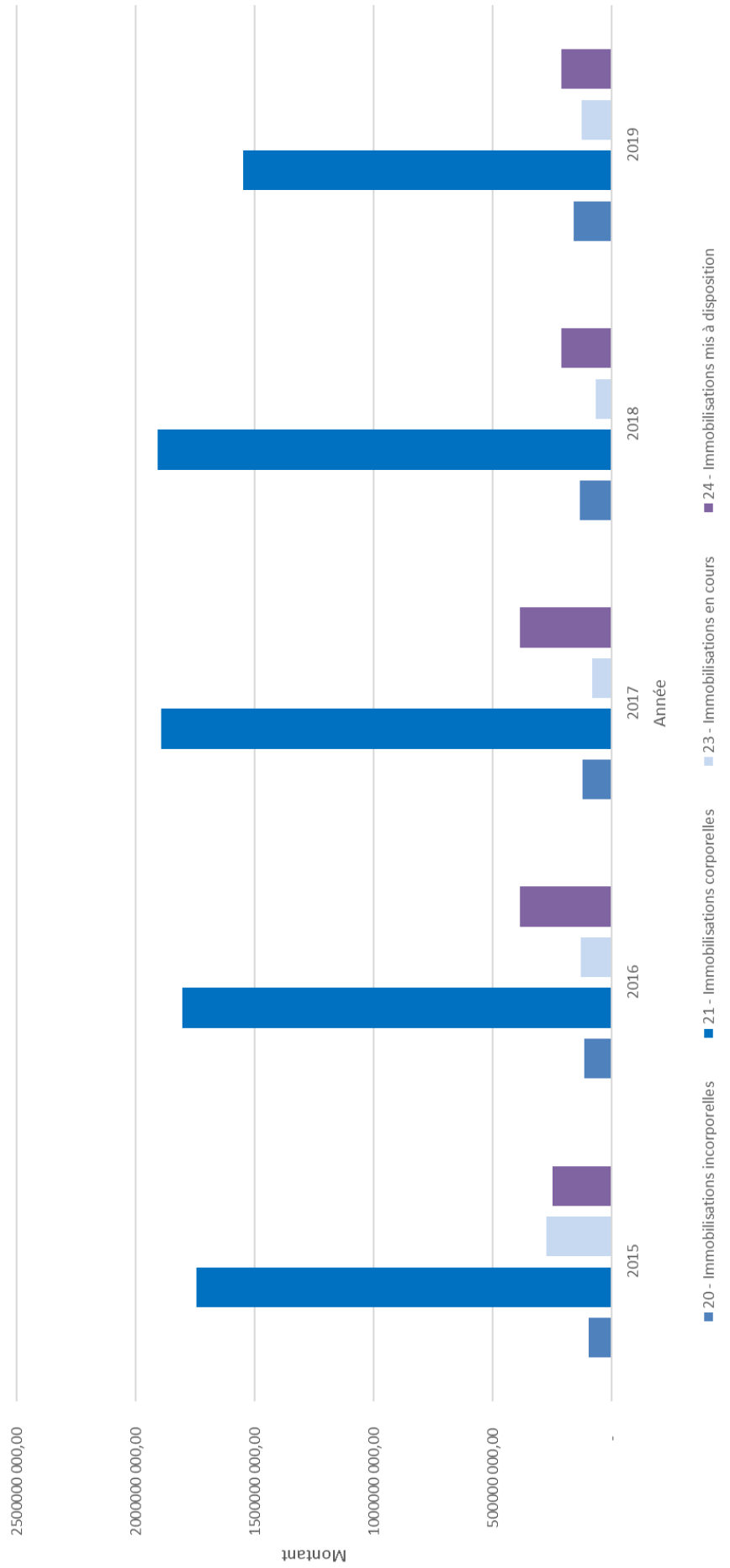
Extinction de l'encours de dette de la Ville de Montpellier au 31/12/2019



Annexe n°5 : Etat des principaux comptes de bilan

Compte nature	Libellé	Solde CG 2015	Solde CG 2016	Evolution en %	Solde CG 2017	Evolution en %	Solde CG 2018	Evolution en %	Solde CG 2019	Evolution en %
20	Immobilisations incorporelles	98 866 261,32 €	115 644 148,89 €	16,97%	123 312 161,10 €	6,63%	135 540 614,20 €	9,92%	159 465 682,66 €	17,65%
21	Immobilisations corporelles	1 803 396 021,95 €	1 893 083 349,67 €	4,97%	1 908 063 024,05 €	0,79%	1 517 813 917,03 €	-20,45%	1 548 145 561,63 €	2,00%
23	Immobilisations en cours	130 348 652,61 €	80 544 127,39 €	-38,21%	67 706 155,79 €	-15,94%	90 977 614,19 €	34,37%	124 848 927,72 €	37,23%
24	Immobilisations mis à disposition	386 295 658,49 €	386 295 658,49 €	0,00%	212 997 263,94 €	-44,86%	212 997 263,94 €	0,00%	212 997 263,94 €	0,00%

Etat des principaux comptes de bilan



MAIRIE DE MONTPELLIER

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr

